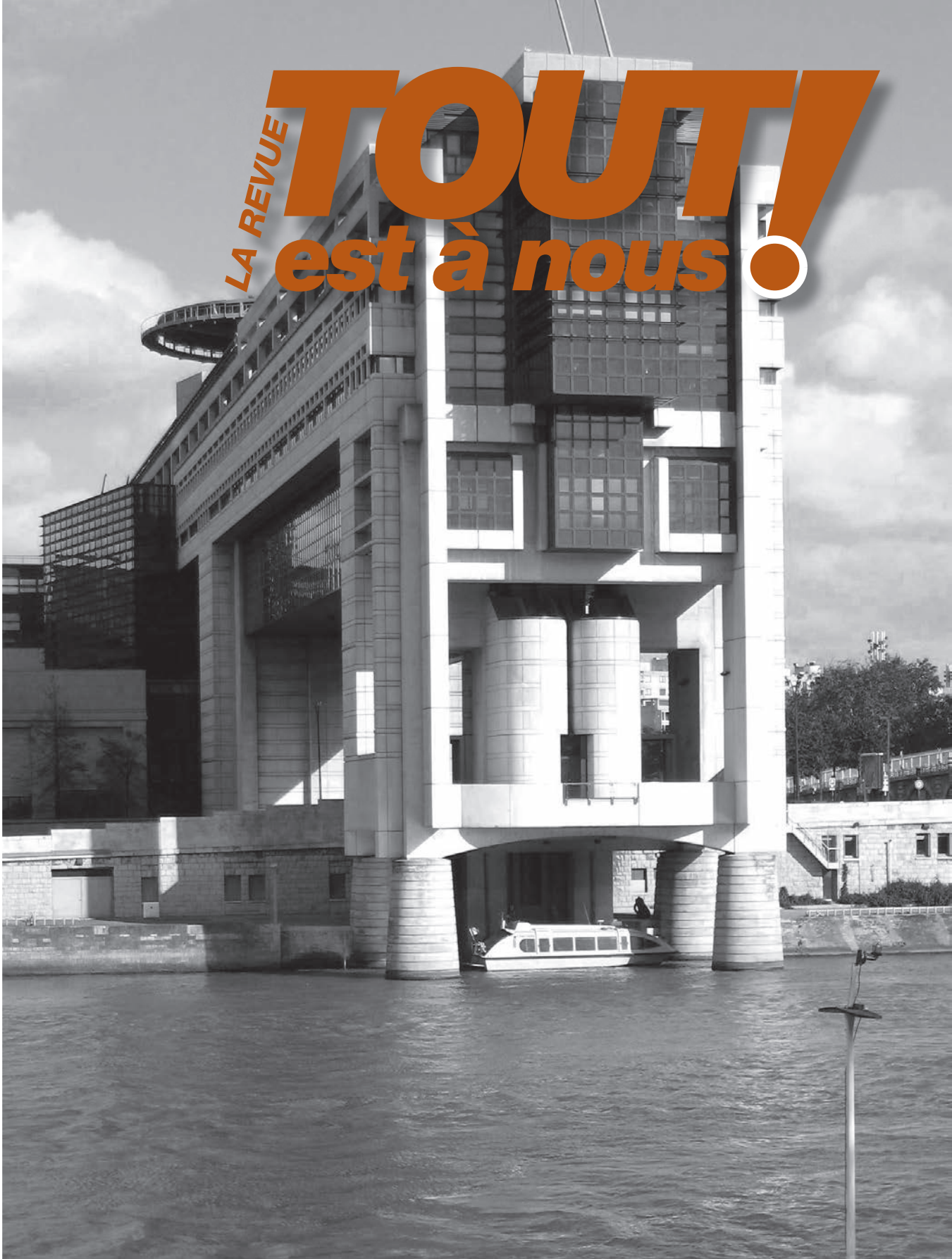


OCTOBRE 2011

N°25  
4€

**NPA** NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE

LA REVUE **TOUT!**  
est à nous!



DOSSIER

**POUR UNE RÉVOLUTION  
FISCALE**

# SOMMAIRE

<b>Ingrid Hayes</b> Hommage <b>SALUT AGUIRRE!</b>	P3
<b>Jean-Philippe Divès</b> Édito <b>SARKOZYSME, LA DESCENTE AUX ENFERS</b>	P4
<b>ACTU</b>	
<b>Sandra Demarcq</b> Une campagne <b>contre la dette illégitime</b>	P6
<b>Henri Wilno</b> Dexia, une leçon de choses <b>Nationalisons les banques</b>	P7
<b>Henri Clément</b> Droite populaire <b>Le retour du Capitaine Caserne!</b>	P8
<b>Paul Martial</b> Rwanda/France <b>En attente de vérité et de justice</b>	P10
<b>DOSSIER POUR UNE VRAIE RÉVOLUTION FISCALE</b>	
<b>Louis Adam, Jacqueline Guillotin, Henri Wilno</b> Impôts et cotisations sociales <b>comment ça marche?</b> Nos propositions <b>concernant la politique fiscale</b>	P12 P16
<b>Jean-Claude Laumonier</b> Protection sociale <b>le véritable enjeu</b>	P21
<b>REPÈRES</b>	
<b>Bernard Galin</b> Un cabinet de médecins anticapitalistes <b>Dans un quartier populaire</b>	P23
<b>EN DÉBAT</b>	
<b>Lisbeth Sal et Capucine Larzillière</b> Décrypter les discours racistes, <b>une nécessité féministe</b>	P27
<b>Hélène Adam, Marie-Do Bartoli, Ingrid Hayes, Sophie Joubert, Josette Trat</b> Antiracistes, anticapitalistes <b>et féministes</b>	P29
<b>NOTES DE LECTURE</b>	
<b>Henri Clément</b> Le parti <b>un outil dépassé?</b>	P31
<b>François Coustal</b> La nouvelle <b>école capitaliste</b> Entretien <b>avec Francis Vergne</b>	P32 P34
<b>Pascal Morsu</b> Un livre précieux <b>La crise financière et monétaire mondiale</b>	P35

Pour contacter la rédaction de Tout est à nous!, la Revue: [contact-revue@npa2009.org](mailto:contact-revue@npa2009.org)

© Wikimedia Commons / [www.flickr.com/photos/rivard/](http://www.flickr.com/photos/rivard/) / Dominic Rivard

**AVERTISSEMENT**  
Comme il est de règle, les articles signés sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.



# Salut Aguirre !

PAR INGRID HAYES

Le comité de rédaction de *Tout est à nous ! La Revue* fait sien l'hommage rendu à Aguirre par des centaines de militantEs et de personnalités, en France et à l'étranger, après son décès brutal le 29 septembre dernier.

La tristesse est profonde. Aguirre est irremplaçable. Nous n'avons pas fini de mesurer les conséquences de sa disparition.

Côté système de presse, nous voilà orphelins.

Durant le processus de fondation du NPA, lorsqu'il a fallu se pencher sur la

question, Aguirre n'a pas lésiné sur son temps : ses compétences et sa longue expérience ont largement contribué à la mise en place de nouveaux outils militants au sein d'une architecture dont tout laissait alors penser qu'elle serait viable.

Cela fait partie des nombreux domaines dans lequel il a continué à s'investir quotidiennement.

Aguirre n'était pas de ceux qui exigent une bruyante reconnaissance, mais il avait en tête, plus que d'autres, le souci du journal au quotidien, de sa diffusion et de ses rythmes.

Les archives de *Rouge* et de *Tout est à nous !* laissent voir ce qui fut un fil conducteur de son engagement dans les dernières années, autour du mouvement altermondialiste et de tout ce qui pouvait fédérer, dans un cadre international, des forces syndicales, associatives et politiques appuyées sur la mobilisation de secteurs significatifs de la population. Aguirre avait pris la mesure de l'importance du mouvement altermondialiste comme renouveau de luttes internationalistes largement stérilisées par le stalinisme durant la guerre froide. Et il s'y est impliqué à fond, pendant que certains en faisaient des gorges chaudes, ou que les professeurs rouges professaient. Aguirre avait la conviction qu'on avait beaucoup à apprendre de ce mouvement. Le fait que le processus se soit épuisé, en venant buter sur des questions politiques de fond, le lien avec les gouvernements de centre-gauche, la difficulté de passer de la critique au projet, de l'élaboration à la mobilisation de masse, alors même que les victoires faisaient défaut, ne change rien à l'affaire. Avec le mouvement altermondialiste, on avait un processus nouveau de politisation et de repolitisation à une échelle massive, qui se posait de nouvelles questions parce qu'il était confronté à une nouvelle situation, proposait de nouvelles formes d'organisation, un mouvement qui a contraint par exemple les forces syndicales à modifier leur

cadre de pensée habituel. Le mouvement des « Indignés » qui émerge aujourd'hui a sans doute l'altermondialisme en héritage.

Mentionner d'un côté l'implication concrète dans la conception et l'animation d'un système de presse, de l'autre la disponibilité et l'ouverture à ce que l'air du temps porte de radicalité, voilà sans doute une manière de rendre hommage à Aguirre, qui marchait sur ses deux jambes, tout sauf un apparatchik suspendu en l'air et mettant en œuvre une division des tâches que notre camarade a toujours combattue.

Voilà pour la synthèse. Et pour le fil conducteur, il y a le rejet du dogmatisme, la capacité à affronter les bilans (même les siens !), à remettre en cause les certitudes (mais pas les convictions !). Il y a aussi cette volonté de mettre en œuvre aujourd'hui les principes dont nous voudrions qu'ils fondent la société pour laquelle nous nous battons, en matière de rapports humains et d'émancipation. Aguirre avait ce souci de réconcilier le dire et le faire. Il mettait en pratique au présent, dans sa vie militante, ce que nous souhaitons au futur, des relations dénuées d'arrogance, de paternalisme, de sexisme, de racisme... des rapports humains débarrassés de toutes les oppressions. Sans doute faudrait-il, dans l'héritage laissé par Aguirre, prendre au sérieux ces deux questions décisives pour l'avenir. □

# Sarkozysme, la descente à

*Le Sénat a beau n'avoir qu'une fonction subordonnée, le basculement à gauche – jamais vu en 53 ans de V<sup>e</sup> République – de cette assemblée conçue pour assurer dans tous les cas une majorité aux forces les plus réactionnaires, a constitué un événement. L'exaspération populaire envers Sarkozy et son gouvernement, l'aspiration à s'en débarrasser n'ont jamais été aussi fortes. Nous les partageons, bien sûr, totalement. Mais comment imposer une politique qui soit réellement différente ?*

Des justifications selon lesquelles le dernier scrutin sénatorial ne ferait que refléter mécaniquement les élections locales antérieures ne masquent pas le fait que, jusqu'au bout, l'UMP avait pensé conserver le contrôle de cette assemblée. La surprise est venue du vote d'élus a priori acquis majoritairement à la droite, ceux des petites communes rurales ou «rurbaines», souvent réputés apolitiques ou indépendants. Quelles en sont les raisons ? Des différents facteurs que les commentateurs ont pu mettre en avant, deux sont réellement significatifs et méritent d'être commentés.

## LES «AFFAIRES»...

Le premier est l'incroyable accumulation des affaires qui, plus encore qu'à d'autres moments dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République (comme à la fin du septennat de Giscard ou pendant les dernières années de Mitterrand), dévoilent les turpitudes des gouvernants et minent en profondeur leur crédibilité. Des rétrocommissions de Karachi à l'affaire Woerth-Bettencourt et à leurs multiples ramifications et

tiroirs, Sarkozy et les siens se trouvent chaque jour davantage embourbés dans les scandales : mallettes de billets de financements illégaux, constitution d'une société-écran dans un paradis fiscal, utilisation – tout aussi illégale – des rouages de l'appareil d'État (ministères, police, justice) dans le but de faire taire ou de discréditer les voix susceptibles de les mettre en cause...

Beaucoup de ces affaires remontant à des années, on peut se demander pourquoi et comment tout cela sort en vrac maintenant. Dans un coup de fil passé à la postérité, l'ancien ministre de l'Intérieur, Hortefeux, avertissait son ami Gaubert (autre intime de Sarkozy et présumé porteur de mallettes de billets retirés en Suisse) que son ex-femme «*balançait beaucoup*» aux enquêteurs. Plus généralement, c'est visiblement tout un secteur des services régaliens de l'État qui, exaspéré par les méthodes du clan présidentiel, prend désormais ses distances et... «balance».

## ... ET L'AUSTÉRITÉ

Avec, en toile de fond, le mécontentement social qui

ne cesse de monter face à la politique du gouvernement et qui, de manière bien sûr déformée, se répercute jusqu'à dans les rouages de l'appareil d'État.

Le rejet de la politique d'austérité envers les classes populaires, austérité se doublant d'une gabegie de luxe et de corruption du côté de la minorité privilégiée, constitue le facteur déterminant. C'est l'explication principale du vote pour le Sénat de tous ces petits élus dits «apolitiques» mais qui ne sont pas moins confrontés quotidiennement, dans leur rapport à la population quand ce n'est pas dans la vie de leur propre famille, aux conséquences désastreuses de la contre-réforme des collectivités territoriales, de la Réforme

générale des politiques publiques (RGPP) et de son «non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux», des fermetures de bureaux de poste et de services hospitaliers, de la baisse générale des budgets sociaux alors que la misère, elle, ne cesse d'augmenter. Dirigeant d'un «think-tank» proche de l'UMP, le politologue Dominique Reynié ne dit pas autre chose lorsqu'il estime (dans *le Monde* du 28 septembre) que «les élus locaux réagissent à une nouvelle phase de déconstruction de l'État providence.» Plus grave selon lui, face à un PS devenu «un parti modéré, central, voire centriste», l'UMP encourt «le risque de subir une saignée sur ses deux flans : à gauche victime du PS, à droite victime du FN»...





# aux enfers

PAR JEAN-PHILIPPE DIVÈS

## LE PS, DIFFÉRENT ?

Le discrédit du gouvernement et la crise qui en résulte à droite sont tels que, en réalité, seul le... Parti socialiste peut encore sauver Sarkozy. Toute la question est de savoir si le résultat de 2012 sera décidé par le rejet populaire envers ceux qui sont aujourd'hui en place, ou par le peu d'enthousiasme, parmi les mêmes secteurs exploités, à l'égard de ceux qui attendent de prendre la place. Comme l'expriment les déclarations des principaux candidats aux primaires du PS, ce parti annonce déjà une austérité de gauche aux conséquences douloureuses pour les travailleurs et les pauvres. Rien d'étonnant lorsque l'on voit, par exemple, la terrible politique antisociale menée aujourd'hui par ses partis-frères en Grèce ou en Espagne.

Le PS n'est cependant pas non plus étranger aux scandales. L'affaire Guérini, le président du conseil général des Bouches-du-Rhône mis en examen pour, entre autres, association de malfaiteurs, en est une illustration.

Les révélations sur les agissements de Roland Dumas en 1995, à la présidence du Conseil constitutionnel, ont une portée peut-être encore plus grave.

Rappelons que l'ancien dirigeant et ministre PS, aujourd'hui partisan de Hollande après avoir soutenu jusqu'au bout son ami Gbagbo, avait imposé la validation des comptes de la campagne présidentielle de Balladur malgré l'avis contraire des rapporteurs officiels. Or, « dans le cadre de l'enquête préliminaire du juge Van Ruymbeke, chargé du volet financier de l'affaire Karachi,

les enquêteurs de la Division nationale des investigations financières ont découvert en octobre un compte-rendu de trois rapporteurs [...] qui avaient demandé à l'époque le rejet du compte de campagne de l'ex-Premier ministre. Sur un ton mordant, [ils] y font part de leurs doutes sur l'origine des 10,25 millions de francs en liquide versés le 26 avril 1995 sur le compte de campagne du candidat.

Une somme que les familles des victimes de l'attentat de Karachi soupçonnent aujourd'hui de provenir de rétrocommissions perçues en marge de la vente de trois sous-marins au Pakistan. Les rapporteurs notent ainsi que "le candidat ne sait manifestement pas quelle argumentation opposer" aux questions sur le versement effectué trois jours seulement après la défaite d'Édouard Balladur au premier tour de l'élection. » (Le Figaro, 25 septembre 2011).

Que s'était-il alors passé au Conseil constitutionnel ? « Dès l'ouverture des débats au Conseil, M. Dumas met en garde ses collègues. Les comptes de Jacques Chirac, leur rappelle-t-il, présentent, eux aussi, des recettes injustifiées et une sous-estimation des dépenses. Et il insiste : si on annule les comptes de l'ancien Premier ministre, il faudra aussi annuler ceux du président élu. Il observe que les dépassements chez celui-ci sont "beaucoup plus sérieux". "Peut-on prendre le risque d'annuler l'élection présidentielle et de s'opposer, nous, Conseil constitutionnel, à des millions d'électeurs et ainsi remettre en cause la démocratie ?", fait-il valoir » (Le Monde, 25 septembre).

Autrement dit, à l'instigation de son président « socialiste », cette haute institution garante du respect de la soi-disant « légalité républicaine » a choisi de la fouler aux pieds, et cela sur la question la plus sérieuse qui soit puisque concernant l'élection du président de la République. La leçon est, en tout cas, bonne à tirer : pour garantir la stabilité des mécanismes qui servent à assurer la domination de la bourgeoisie, ses représentants politiques n'hésitent pas à violer leurs propres lois ; et dans les cas les plus graves, ils le font même tous de concert, UMP et PS bras dessus, bras dessous.

## LE SENS DU VOTE POUTOU

Comme le Conseil politique national du NPA vient de le souligner, la candidature de Philippe Poutou vise justement à offrir une alternative à ces politiques et ces méthodes, avec pour boussole permanente la défense des intérêts du plus grand nombre. Dans cette campagne, nous dirons d'abord que ce n'est pas aux travailleurs et à la population, mais bien aux capitalistes de payer la crise qu'ils ont eux-mêmes fomentée. Pour aller dans ce sens, il faudra virer Sarkozy et sa majorité, mais sans faire aucune confiance au PS et à ses alliés, qui s'apprêtent à mener une politique qui ne sera pas essentiellement différente. C'est aussi pourquoi il est nécessaire de préparer dès maintenant les luttes, les grands mouvements sociaux qui seront indispensables quelle que soit la couleur du prochain gouvernement. Voilà, fondamentalement, ce qu'exprimera le vote Poutou au printemps 2012. □



© DR/ L'hémicycle du Sénat

UNE CAMPAGNE

# contre la dette illégitime

PAR SANDRA DEMARCO

**A**u fil des mois, la dette est devenue une véritable arme de guerre sociale, un prétexte pour imposer aux salariéEs, à la majorité de la population, des plans de rigueur et d'austérité. À écouter les experts en tout genre, cette dette serait le résultat d'une dépense excessive parce que nous aurions, paraît-il, vécu au-dessus de nos moyens. Mais cette dette est le résultat de la politique fiscale favorisant les plus riches depuis un quart de siècle et de tous les plans de sauvetage des banquiers ces derniers mois qui leur ont permis de spéculer de plus belle. Dans le monde, pour le seul mois d'octobre 2010, le sauvetage financier s'élevait à 7 800 milliards de dollars. Les dettes privées sont devenues une dette publique. C'est la politique de la socialisation des pertes et de la privatisation des profits. Les salariéEs, les jeunes, les retraités, les chômeurs et précaires, ne sont donc en rien responsables de cette dette.

Il faut arrêter immédiatement de rembourser cette dette et exiger de mettre le nez dans leurs affaires. Nous avons le droit de savoir : qui a prêté et spéculé ? Combien d'intérêts ont été payés, à quel taux, quelle

part a déjà été remboursée ? Comment la dette a-t-elle enflé ? Quels chemins ont suivi les capitaux ? À quoi ont-ils servi ? Nous devons également imposer la levée du secret bancaire, le contrôle sur les opérations financières, l'ouverture des livres de comptes, la mise sous contrôle public des institutions financières. Bref imposer une enquête publique, un audit démocratique et citoyen ou encore si l'on veut un tribunal de la dette. L'enjeu n'est rien de moins que passer de la légitime défense au contrôle, à la mise en cause du droit des banquiers et des capitalistes à disposer de nos vies. Et donc d'exiger l'annulation de cette dette illégitime.

Pour arriver à cela, il faudra construire dans les semaines qui viennent des campagnes et des mobilisations de masse. En France, plusieurs cadres et appels unitaires voient le jour (audit citoyen de la dette publique, contre la règle d'or, contre le G20, appel européen de *Médiapart*...). Les indignés grecs et espagnols viennent aussi de lancer un appel « *aux indignés de toutes les places contre le paiement de la dette illégitime* ». Au niveau national, nous devons œuvrer à la convergence de ces différentes

initiatives. Cela passe par la construction de comités unitaires, rassemblant militantEs du mouvement associatif, social, syndical et de partis politiques afin de mettre en place une campagne unifiante permettant comme celle du «NON de gauche» au Traité constitutionnel européen (TCE), à des millions de salariéEs de débattre, de comprendre, de se politiser et à des dizaines de milliers de personnes de militer. Cette campagne unitaire devra aussi être ancrée dans les luttes de résistance à l'austérité des différents secteurs d'activité comme l'Éducation nationale, la santé ou encore le privé, pour les faire converger pour le refus immédiat du paiement de la dette publique. D'ores et déjà, des échéances pour populariser cette campagne existent au niveau national comme européen : la journée interprofessionnelle du 11 octobre, la journée européenne de manifestations du 15 octobre à l'appel des indignés, le contre-sommet du G20 début novembre.

Le NPA mettra tout en œuvre pour qu'une véritable campagne unitaire voit le jour, nous développerons également notre propre campagne, comme nous l'avons fait au moment des retraites, afin d'intervenir sans attendre sur les lieux de travail, dans la jeunesse, dans les quartiers, partout où nous pouvons toucher la population pour commencer à expliquer, tenter d'organiser et de mobiliser sur toutes ces questions.

Dans les cadres unitaires et à travers notre propre campagne, il s'agit pour les anticapitalistes, de populariser des explications sur la crise du système capitaliste et des revendications transitoires de contrôle et d'incursion dans la propriété privée : annulation de la dette ; mise en place d'un monopole bancaire public par la socialisation des banques – ce qui permettrait aussi d'annuler la dette de la Grèce et des pays dominés à l'égard de la France – sans indemnité ni rachat ; expropriation des grands groupes énergétiques pour créer un grand service public sous contrôle des travailleurs et de la population... Cette campagne pour l'annulation de la dette s'intègre bien évidemment à l'ensemble de nos interventions et dans le cadre des axes de campagne que va défendre Philippe Poutou dans les mois qui viennent. □



© Photothèque Rouge - Milo



PAR HENRI WILNO

DEXIA, UNE LEÇON DE CHOSES

# Nationalisons les banques

Le 4 octobre 2011, un communiqué a annoncé le démantèlement de la banque Dexia pour éviter sa faillite. Sa situation est significative des turpitudes et des impasses du capitalisme et souligne la nécessité de mesures radicales pour soustraire le crédit et la monnaie aux intérêts du capital.

Il existait en France un organisme public chargé des prêts aux collectivités (communes, départements...) pour financer leurs équipements lourds : la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL). Cela correspondait donc à un circuit de financement particulier non soumis au marché. En 1987, dans le cadre du mouvement de libéralisation et de privatisation, la CAECL est transformée en banque et l'aventure financière commence : ouverture d'une succursale américaine (1990), introduction du capital en Bourse (1991), fusion avec le Crédit communal de Belgique (1996) sous le nom de Dexia, expansion tous azimuts à travers le monde.

L'activité du groupe se concentre sur la banque de détail et commerciale en Europe, la banque du secteur public en France et la gestion financière. Aux collectivités territoriales et aux établissements publics, Dexia propose d'abandonner les emprunts à taux fixes au profit de formules de prêts à taux variables : parfois avantageuses au départ, elles comportent des mécanismes de revalorisation des taux qui peuvent s'avérer des pièges. C'est le cas, désormais connu, des prêts dont le taux d'intérêt est lié au Franc suisse.

## L'ÉTAT SAUVE DEXIA UNE PREMIÈRE FOIS SANS CONDITIONS

En septembre 2008, Dexia était sous pression en raison des difficultés de sa filiale américaine FSA (directement impliquée dans la diffusion des titres à risque liés aux subprimes) et de liens avec divers organismes financiers fragilisés. Son action s'effondre et une agence de notation dégrade sa note lui rendant plus difficile de se refinancer. Dexia demande alors un soutien aux États français et belge. Ce sauvetage, sans conditions, comprend une injection de capital de 6,4 milliards d'euros (3 milliards d'euros chacune pour la

Belgique et la France et 400 millions pour le Luxembourg) et une garantie d'État pouvant atteindre 150 milliards pour lui permettre d'obtenir des financements. Dexia engage ensuite un processus de restructuration et de redéploiement de ses activités. Et, en apparence, sa situation s'améliore. En 2010 et en juillet 2011, elle passe avec succès les stress tests (organisés pour apprécier la solidité des banques). Ses dirigeants s'accordent des rémunérations somptueuses. En novembre 2008, le salaire annuel du nouveau président du comité de direction, Pierre Mariani, a été fixé à un million d'euros de fixe et 2,25 millions d'euros de bonus et, en avril 2009, avant d'avoir exercé la moindre activité chez Dexia, le nouveau directeur financier a reçu 500 000 euros de prime d'arrivée.

## DEXIA REPLONGE, L'ÉTAT S'APPRÊTE À PAYER UNE DEUXIÈME FOIS

Libération du 21 septembre titre : *Dexia, la banque qui a ruiné 5 000 communes*. À partir de documents internes de la banque, le quotidien souligne que les emprunts faits par les collectivités territoriales auprès de la banque engendreront des surcoûts estimés à 3,9 milliards d'euros en 2009. Cela concerne aussi les centres hospitaliers publics comme le démontre le syndicat Sud-Santé sociaux du Nord-Pas-de-Calais.

Avec l'accentuation de la crise de la zone euro et les incertitudes sur les banques, les doutes se répandent à nouveau sur la qualité des actifs : son portefeuille comporte notamment 21 milliards d'euros de dettes de pays européens (Grèce, Portugal, Italie) dont la solvabilité est aujourd'hui mise en doute. Le cours de l'action s'effondre. Cette fois-ci, c'est la fin. Et l'État est de nouveau appelé à la rescousse.

La banque va être découpée en morceaux. Ce qui est rentable va être vendu. L'État belge nationalise moyennant 4 milliards d'euros les activités de banque des particuliers en

Belgique. Les actifs les plus risqués seront regroupés dans une structure particulière («*bad bank*») bénéficiant de la garantie des États français et belge pour 90 milliards d'euros au total. Le portefeuille de Dexia des crédits aux collectivités locales (environ 70 milliards dont une partie risque de pas être intégralement remboursée) devrait passer à la Caisse des dépôts et consignations créant un risque pour cet organisme qui centralise les fonds provenant de l'épargne (notamment le livret A) et qui est parmi les plus sûrs du système financier français parce que son statut ne permet pas toutes les aventures. Une nouvelle banque des collectivités locales sera créée reprenant le portefeuille de prêts à ces collectivités ; la Banque postale et la Caisse des dépôts y joueraient aussi un rôle essentiel (on appréciera le tête à queue : la CAECL était gérée par la Caisse des dépôts).

## DEXIA, UNE AFFAIRE EMBLÉMATIQUE

L'affaire Dexia montre que les banquiers entendent que la société apporte en permanence sa contribution à leur salut. Et les dirigeants capitalistes européens s'apprentent à recommencer à travers les opérations de recapitalisation bancaire en discussion.

Face à cela, il faut avancer l'exigence de la mise du système bancaire dans son intégralité au service de la société, ce qui passe par sa nationalisation sans indemnité ni rachat, avec garantie des dépôts des détenteurs petits et moyens. Cela permettrait la réorganisation du système bancaire au service d'un projet de transformation sociale et écologique. Et également la mise en place de structures de contrôle et de direction adaptées à cet objectif et évitant les errements des anciennes banques nationalisées, comme le Crédit lyonnais. □

## DROITE POPULAIRE

# Le retour du

*Née il y a un an et demi à la suite des revers électoraux de l'UMP, la Droite populaire s'est fait connaître par ses propositions chocs et réactionnaires. Ce collectif parlementaire, dont le programme est un recyclage des mesures préconisées par le Front national, démontre la volonté de fractions de la bourgeoisie d'en finir une bonne fois pour toutes avec le mouvement ouvrier et ses acquis.*

**A**vec son programme en douze points rendu public le 27 septembre dernier, la Droite populaire a une nouvelle fois réussi à faire parler d'elle. Depuis sa fondation, il y a plus d'un an, ce regroupement de parlementaires au sein de l'UMP occupe une place non négligeable dans l'espace médiatique, en se faisant la spécialiste de propositions chocs : interdiction de la double nationalité, défense du drapeau français et de *la Marseillaise*, apéro saucisson-pinard à l'Assemblée nationale en juillet 2010, interdiction des grèves dans les transports en période de vacances ou encore, tout récemment, une pétition contre le droit de vote des étrangers. Elle apparaît également comme une possible passerelle pour permettre une intégration du Front national dans le jeu politique traditionnel. Il n'est donc pas inutile, à l'heure où cette « droite décomplexée » annonce son intention de se structurer en véritable mouvement militant, de revenir à la fois sur son histoire et sur ses cadres idéologiques.

### UNE DROITE DE COMBAT

Le collectif parlementaire qui s'est baptisé Droite populaire est né au lendemain des élections régionales de 2010. Il a été fondé par les députés Lionnel Luca et Thierry Mariani, qui en ont rédigé la charte et l'ont fait connaître pour le 14 juillet 2010. À cette occasion, 33 autres parlementaires ont rejoint la structure en signant ce document fondateur. Pour l'ensemble de ses membres, la défaite cinglante du printemps 2010 est le produit d'une perte de repères au sein du parti présidentiel. La présence des « ministres d'ouverture » au sein du gouvernement ainsi que la stratégie adoptée brouilleraient le message traditionnel de la droite en faisant trop de concessions à des valeurs étrangères au corpus idéologique classique. Comme souvent dans une telle situation, le retour aux fondamentaux est présenté comme la meilleure solution. C'est ce qu'affirme d'emblée leur charte en parlant de « *droite de conviction* », et en plaçant sa démarche dans la droite ligne du débat sur « l'identité nationale ». Le choix du 14 juillet 2010 n'est pas non plus anodin, puisqu'il s'agissait d'affirmer par là l'une des dimensions fondamentales de ce collectif : « *Le collectif de la droite populaire croit en la Nation, seul*

*cercle d'appartenance à la fois à l'échelle de l'homme et à l'échelle du monde. Nous souhaitons la promouvoir comme gage de stabilité entre les peuples et comme élément fondamental de notre identité* ». Dans le contexte général de crise, ce collectif est parvenu à occuper rapidement une véritable place et à polariser l'attention par des prises de position fracassantes. Cette stratégie s'est révélée payante, puisqu'au mois de novembre 2010, Thierry Mariani a fait son entrée au gouvernement, en tant que secrétaire d'État chargé des Transports. Cette nomination a marqué d'une certaine façon la reconnaissance à part entière de cette mouvance en même temps qu'une nouvelle droitisation du gouvernement comme du parti présidentiel.

### UN SEUL PROGRAMME : SERRER LA VIS !

À quoi ressemblerait la France vue par la Droite populaire ? Ni plus ni moins qu'une vaste caserne peinte en bleu-blanc-rouge ! On y saluerait le drapeau national tous les matins en chantant la *Marseillaise*, on surveillerait proches et voisins afin de s'assurer qu'ils respectent bien la législation en vigueur, l'homme travaillerait dur chaque jour afin de pouvoir remettre à sa femme les gains de son labeur pour qu'elle assure l'entretien du foyer et de la progéniture. C'est en tout cas ce qu'il ressort à la fois de la charte et du programme de la Droite populaire, les deux documents s'articulant autour de trois principes connus : la patrie, le travail et la famille. Dans la droite ligne de la lepénisation des esprits et des fantasmes créés par la mondialisation, il s'agit en premier lieu de défendre les valeurs nationales menacées par la déferlante des immigrés. Sur cette question, le programme est clair : « *instaurer un droit de la volonté pour l'acquisition de la nationalité française à 18 ans en mettant fin à son automaticité* », « *supprimer toute aide publique aux associations venant en aide aux étrangers illégaux* », « *restreindre le regroupement familial, en supprimant son automaticité (à l'instar de la loi danoise)* », ainsi que « *s'opposer au droit de vote et d'éligibilité des étrangers* »... Sur cette dernière question, elle a annoncé mardi 4 octobre le lancement d'une pétition. Le collectif de la Droite populaire a fortement occupé ce



# Capitaine Caserne!

PAR HENRI CLÉMENT

terrain depuis sa fondation et entend bien maintenir la pression. La compétition avec le Front national n'en sera que plus rude! Deuxième dimension essentielle de ce programme: le travail. Les deux premiers points de leur programme concernent donc la justice sociale et la lutte contre la fraude, sur la base d'une notion qui sert de pilier à l'ensemble de leurs propositions: le mérite. À l'heure des dividendes scandaleux et des surprofits boursiers, il s'agit d'ériger un écran de fumée visant à protéger le système. Les efforts ne doivent pas être consacrés à la transformation de l'État et de la société, mais bien investis dans le cadre d'une perspective de progression individuelle. L'orientation économique préconisée est un mélange de fables patronales sur l'homme de rien qui s'élève grâce à sa seule volonté et un travail acharné, de théories sur l'auto-entreprenariat et d'une vision policière de l'État providence.

Enfin, alors que la société est agitée de convulsions profondes, ces parlementaires défendent une vision «naturaliste» de la famille et de l'organisation sociale. Ce n'est pas un hasard s'ils ont été particulièrement virulents contre l'introduction de la théorie du genre dans les ouvrages scolaires de biologie. Il s'agit de protéger les enfants de mauvaises influences tout en leur inculquant les valeurs traditionnelles qui seraient le fondement de la France.

## DÉTRUIRE LE MOUVEMENT SOCIAL

Fondamentalement, les bases de ce collectif se situent au carrefour de multiples préoccupations. Le fait qu'il soit largement composé de députéEs du Sud-Est indique déjà clairement la pression qu'exerce l'électorat frontiste dans cette région. Pour partie, le programme de la Droite populaire obéit donc à de simples visées électoralistes (la reprise de vigueur du FN laisse présager un nombre de triangulaires supérieur à 2007). L'accent mis sur la question de l'immigration participe de cette démarche: il s'agit pour ces politiciens professionnels de ne pas se laisser dépouiller de leur situation et des revenus et avantages symboliques qui vont avec. Mais la situation politique les empêche de passer avec armes et bagages directement au Front. Alors ils en recyclent directement le programme et les

discours, renforçant ainsi la normalisation de ce parti et la possibilité d'accords avec lui – comme cela a eu lieu dans d'autres pays européens.

Mais réduire ce courant de l'UMP à cette seule dimension de passerelle avec le FN serait une erreur. L'écho que ses propositions rencontrent et l'espace médiatique qu'il s'est construit expriment quelque chose de plus profond. L'analogie tracée par de nombreux journalistes avec le mouvement Tea Party aux États-Unis n'est pas qu'un effet de style. Dans les deux cas, nous avons affaire à une frange de la droite qui se radicalise et qui par bien des aspects, pense pouvoir en finir avec les derniers acquis sociaux. Les rodomontades de la Droite populaire contre la grève, contre le vote des étrangers ou encore contre le collège unique par exemple, tracent des perspectives relativement claires. Il s'agit d'aller au-delà du programme posé par Kessler en 2007: non plus seulement défaire le programme du Conseil national de la Résistance, mais bien mettre fin à l'ensemble des acquis du mouvement ouvrier, en reconstruisant les structures sociales sur une base nationale pour en finir avec toute perspective de classe. L'émergence du Tea Party aux États-Unis a ainsi été marquée par l'une des plus violentes attaques contre les droits syndicaux depuis l'ère

Reagan. Les «trubions» de ce collectif sont donc plus que des francs-tireurs: ils expriment de façon indirecte une partie des débats qui agitent l'oligarchie française. Rien n'est mécanique ni tranché, mais ils indiquent la disponibilité d'une frange de la bourgeoisie à une solution autoritaire à la question sociale que les développements de la crise font mûrir. Petit à petit est en train de se dessiner une variante française des blocs populistes qui ont émergé dans un certain nombre de pays européens. Tout en recyclant les vieilles rengaines de l'extrême droite et en leur donnant un écho qui dépasse le FN lui-même, ils préparent de nouvelles offensives contre l'ensemble du mouvement social, mais avec une stratégie rénovée. S'il ne faut pas surestimer la menace, l'ensemble des composantes du mouvement ouvrier doit prendre la mesure de la situation et se préparer à des confrontations d'ampleur! □



RWANDA/FRANCE

# En attente de vérité et

*Le président du Rwanda, Kagamé, rencontra il y a quelques semaines Nicolas Sarkozy. Les commentateurs ont relevé que Kagamé n'exigeait aucune excuse de la France. Pourtant sa responsabilité dans génocide de 1994 est avérée. Reste que les deux pays ont des intérêts économiques et politiques à renouer des relations.*

**R**arement les conséquences de la colonisation ont été aussi dramatiques qu'au Rwanda.

Colonie allemande, passée ensuite sous domination belge, les colonisateurs se sont appuyés sur les Tutsi. En effet, fidèles à leur schéma de pensée raciste, des deux ethnies principales, ils considéraient les Tutsi plus intelligents que les Hutu parce que physiquement plus proche des blancs. Les historiens sont d'accord pour considérer que les différences étaient, avant tout, sociales et qu'il existait une perméabilité entre les deux communautés.

La puissance coloniale va cristalliser l'opposition entre les deux populations, en favorisant l'accession des Tutsi aux postes publics, pour en faire des auxiliaires du pouvoir et en fin de compte, «ethniser» l'ensemble de la société rwandaise.

Les luttes pour l'indépendance, qui se déroulèrent sur le continent africain ont eu un impact sur le Rwanda. Pour contrer les velléités d'indépendance des Tutsi, les Belges changèrent leur politique en s'alliant aux Hutu. De nouveau, ils aiguïsèrent les haines ethniques qui débouchèrent sur la «révolution hutu de 1959» qui n'est autre qu'un gigantesque pogrom anti-Tutsi accompagnant la prise de pouvoir de Grégoire Kayibanda. Une première vague d'immigration des Tutsi, fuyant les massacres, eut lieu vers les pays voisins notamment l'Ouganda.

## UNE COMPLICITÉ DU GÉNOCIDE QUI VIENT DE LOIN

La naissance du Rwanda indépendant s'est accompagnée d'une politique raciste. Initiée par les occidentaux, elle reste une constante jusqu'au gouvernement de Juvénal Habyarimana qui accède au pouvoir en 1973 par

un coup d'État soutenu par la France. Dès 1975, Valéry Giscard d'Estaing signe un accord militaire, il équipera l'armée rwandaise à partir de 1987.

En Ouganda, les réfugiés et enfants de réfugiés Tutsi prennent part au renversement du dictateur Milton Obote et certains vont occuper des rôles de premier plan dans l'armée ougandaise et fonder le Front patriotique rwandais (FPR) en 1987.

Trop autocratique, trop corrompu, l'Akazu (nom du clan de Habyarimana) se fragilise. Certains Hutu de l'opposition rejoignent le FPR qui tente une nouvelle attaque à partir de l'Ouganda en octobre 1990. Les Belges, comme les Français, interviennent militairement pour exfiltrer les ressortissants européens. Contrairement aux Belges, l'armée française joue les prolongations. Cette première intervention, baptisée «opération Noroit», prend un caractère décisif car les soldats français forment, encadrent et prêtent main forte à l'armée rwandaise et «sera à la limite de l'engagement direct»<sup>1</sup> dans les combats contre le FPR. Alors que l'opération Noroit se déroule, près de 10000 Tutsi sont massacrés par les extrémistes Hutu. Dès cette époque, l'ambassadeur de France alerte Paris sur le risque de génocide, mais Mitterrand entretient des relations amicales fortes avec Habyarimana tout comme leurs deux fils. Mitterrand et Balladur soutiennent ce régime qu'ils perçoivent comme un allié de la France et un rempart contre la menace anglophone. Fort de ce soutien, le clan Habyarimana fonde la Coalition pour la défense de la République, la milice Interahamwe et la radio des Mille Collines, principales structures avec l'armée qui vont permettre un génocide de plus de 800000 personnes. Les officiers français s'approprient la guerre contre le FPR et forment les soldats Hutu à «la guerre révolutionnaire». Expérimentée pendant la guerre d'Algérie et exportée par la suite dans les dictatures d'Amérique latine, elle vise à opérer un quadrillage des populations et une mise en place d'une politique de surveillance des populations qui s'avèreront d'une redoutable efficacité lors du génocide.

Le 6 avril 1994, l'avion qui transportait Habyarimana et le président burundais Cyprien Ntaryamira est abattu. Aucune certitude n'est

établie sur les auteurs de l'attentat, les seuls faits sont que soldats et mercenaires français ont pu atteindre les premiers le lieu de l'attentat et qu'aucune enquête sérieuse n'a été menée. Dans l'heure qui suit, le gouvernement rwandais se réunit, la Première ministre, partisane d'un accord avec le FPR et de ce fait considérée comme traître par les extrémistes Hutu, refuse de céder le pouvoir et s'apprête à lancer un appel au calme à la population. Elle est assassinée sur le trajet de la radio, ainsi que dix militaires belges qui assuraient sa protection. Avec l'aide de la France, les extrémistes Hutu prennent le pouvoir et fondent le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR). Le génocide commence par les meurtres des Hutu favorables aux accords de paix d'Arusha avec le FPR ou refusant simplement la politique raciste.

Aussitôt une seconde opération militaire française – baptisée Amaryllis –, dite humanitaire, est lancée, elle évoluera en plein génocide et se refusera même à évacuer les Tutsi travaillant pour des organismes français. Elle évacuera 53 Français et les dignitaires hutus vers la France.

Pendant trois mois, dans l'indifférence générale, l'armée et les miliciens Interahamwe vont procéder à des massacres méthodiques. C'est l'arrivée à Kigali des troupes du FPR qui met fin au génocide.

Paris obtient, avec beaucoup de difficultés, l'accord de l'ONU pour intervenir. Les diplomates ont des doutes sur les intentions réelles de l'opération Turquoise, dont le but affiché est de protéger les populations de la guerre, mettant sur le même plan les génocidaires du GIR et le FPR.

Cette opération était, avant tout, un moyen d'exfiltrer les génocidaires et de pousser les populations hutu dans les camps de réfugiés qui deviendront de véritables bases arrières pour attaquer le FPR au pouvoir au Rwanda.

Plusieurs témoignages font état de la complicité des militaires français avec les miliciens pour continuer à traquer les Tutsi. À Bisesero, des milliers de réfugiés tutsis sont découverts par l'armée française qui n'intervient que trois jours plus tard, laissant les miliciens continuer leurs massacres.



# de justice

PAR PAUL MARTIAL

## CONSPIRATION DU SILENCE

Du fait de la responsabilité commune de la gauche institutionnelle et de la droite, il existe en France un fort consensus sur la question du Rwanda. À chaque fois des contre-feux ont été ouverts pour empêcher que la vérité n'éclate :

- malgré la demande de mise en place d'une commission d'enquête parlementaire, une commission d'information voit le jour qui n'a pas les mêmes pouvoirs de contraintes. Elle est présidée par Quilès, ancien ministre de la Défense, qui évite soigneusement de poser les questions dérangeantes, pour finalement conclure à... des erreurs de la diplomatie française.

- Aux exigences de justice, le Parquet nommera le juge Bruguière, membre du RPR qui n'a jamais mis les pieds au Rwanda, dont les conclusions de l'instruction font porter la responsabilité de l'attentat au FPR, sur la base d'un témoin qui se rétractera.

- Par contre le Parquet, qui dépend du ministère de la Justice, fait tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la plainte des victimes Tutsi contre les soldats français de l'opération Turquoise, pour complicité de crime et viols.

- Enfin quand Kouchner commence, très timidement, à évoquer les responsabilités françaises, il fait l'objet d'un livre de Pierre

Péan qui dévoile les affaires auxquelles il est mêlé.

- L'association France turquoise a porté plainte contre *le Nouvel Obs* et l'association «La nuit rwandaise» pour avoir simplement reproduit le communiqué de la commission rwandaise Mucyo qui porte des accusations sur l'implication des hommes politiques et militaires français dans le génocide.

## RAISON D'ÉTAT

La reprise des relations diplomatiques, entre la France et le Rwanda est avant tout liée à des raisons d'État car les deux parties y trouvent leur compte au détriment de la vérité.

Le Rwanda joue un rôle majeur dans l'Afrique centrale et, plus généralement, dans la région des Grands Lacs. Il fait partie de la solution au problème des régions frontalières de la République démocratique du Congo, du Nord et Sud Kivu. Le poids économique et militaire du Rwanda est important et la France ne peut qu'en tenir compte en normalisant ses relations.

Quant à Paul Kagamé, il est dans une situation délicate. S'il a pu bénéficier, après le génocide, de la bienveillance des puissances occidentales, notamment de la Grande-Bretagne et des USA, ces soutiens se sont par la suite affaiblis. Le rapport Mapping de l'ONU

fait état de nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité dont s'est rendue coupable l'armée de Kagamé en RDC. Son soutien à des milices dans l'est de la RDC, pendant des années est également pointé du doigt. Quant à la situation des droits de l'homme au Rwanda, elle s'aggrave avec l'interdiction de certains journaux, des emprisonnements et des assassinats d'opposant politiques. Les dernières élections présidentielles sont un exemple de déni de démocratie, puisque Kagamé a obtenu un score de 93%. Lâché par les puissances anglosaxonnes, son intérêt est de rompre l'isolement et d'accepter des relations avec la France qui continue, hélas, de jouer un rôle important dans la région.

La lutte pour la vérité et la justice au Rwanda ne doit être subordonnée ni à la raison d'État ni aux relations diplomatiques. Aussi est-il important de continuer de soutenir toutes les actions qui vont dans ce sens, notamment les interpellations des candidats à la présidentielle et aux législatives qui auront lieu sur l'implication de la France dans le dernier génocide du XX<sup>e</sup> siècle. □

1. Rapport de la commission parlementaire sur le Rwanda présidé par Paul Quilès.

© DR/Rwanda



# Pour une vraie

PAR LOUIS ADAM, JACQUELINE GUILLOTIN, HENRI WILNO

*Au nom de la lutte contre la « dette » et les « déficits publics », banquiers, patrons et hommes politiques à leur service veulent en finir avec tout ce qui favorise, même de façon très insuffisante, la réduction des inégalités.*

*C'est le but des contre-réformes de la fiscalité et de la Sécurité sociale mises en œuvre en France, comme dans les autres pays européens, et accélérées par la crise.*

*La fiscalité doit être compréhensible par tous les citoyens, c'est la condition même pour qu'elle puisse donner lieu à un véritable débat démocratique dans lequel les arbitrages politiques soient réellement maîtrisés par tous.*

*Ce dossier se compose de deux volets :*

- *le premier fait le point sur le fonctionnement actuel de la fiscalité et du financement de la Sécurité sociale ;*
- *le second avance des propositions pour une vraie réforme qui commencerait à s'attaquer aux privilèges de la richesse et du capital.*

*Des marges importantes existent pour réformer le système fiscal dans un sens plus juste (d'abord en réduisant la charge de la TVA qui pèse sur tous indépendamment du revenu) mais aussi pour financer des besoins essentiels.*

*Il convient cependant de ne pas semer l'illusion qu'une bonne fiscalité permettrait de corriger les inégalités sociales et les inégalités primaires de revenus. L'essentiel de notre combat demeure à ce niveau, contre le système capitaliste dans son ensemble.*

*À ce dossier s'ajoute un article sur le financement de la protection sociale.*

## Impôts et cotisations sociales : comment ça marche ?

**P**our la majorité de la population, le système fiscal constitue quelque chose de plus ou moins obscur. Donc pas mal d'idées fausses se répandent, comme celle selon laquelle certains paieraient des impôts et d'autres pas. On verra plus loin que tout le monde en paie.

Les impôts et cotisations sociales servent à financer :

- ◆ l'État ;
- ◆ les collectivités territoriales (communes, départements...).
- ◆ la Sécurité sociale.

À l'origine, les impôts allaient à l'État et aux collectivités territoriales et la Sécurité sociale était financée exclusivement par

des cotisations sociales (part patronale et part salariale) qui font partie du salaire et sont souvent qualifiées de salaire « socialisé », en ce sens que les prestations versées grâce à elles constituent une ressource pour les salariés en cas de coup dur (maladie, chômage) ou à la retraite. Aujourd'hui les circuits sont plus complexes.

Dans la presse et les textes officiels est souvent utilisée l'expression « prélèvements obligatoires » qui met sur le même plan impôts et cotisations sociales. Le terme « prélèvement obligatoire », s'il est passé dans le langage courant, doit être combattu : il suggère que l'État, les organismes sociaux prélèvent une part de la richesse qui s'évapore on ne sait où et que la fiscalité est confiscatoire et découragerait les gens de travailler.

Il faut rappeler que les bases de la fiscalité sont énoncées dans La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 qui précise dans son article 13 : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable, elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

Ce principe est toujours d'actualité : l'impôt constitue un instrument de citoyenneté et doit être payé par chacun en fonction de ses revenus, de son patrimoine. Et, bien sûr, en contrepartie un citoyen devrait avoir le droit de contrôler réellement par l'intermédiaire de représentants élus si les ressources sont bien employées et aussi bénéficier de services publics de qualité.



# révolution fiscale

À noter le terme « citoyen ». Aujourd'hui les immigrés qui payent leurs impôts peuvent faire de bons contribuables mais n'ont pas le droit de vote!

## DIFFÉRENTS TYPES D'IMPÔTS ET DE PRÉLÈVEMENTS

Il y existe différentes façons de classer les impôts et prélèvements. La première est de partir de la matière imposable qui peut être :

- ◆ le revenu : salaires et revenus du patrimoine pour les particuliers ;
- ◆ le bénéfice ou le chiffre d'affaires pour les entreprises et les professions libérales ;
- ◆ la valeur du patrimoine ;
- ◆ les dépenses sur les biens et services qui font l'objet d'achats et de ventes.

Nous y reviendrons mais à partir du moment où la dépense est taxée, il est clair que tout le monde, quel que soit le revenu, paye des impôts au moins sur ses achats (TVA, surtout). Ceci sans parler de la taxe d'habitation payée par les occupants d'un logement.

On peut aussi distinguer les impôts et prélèvements selon leurs objectifs. L'objectif fondamental, c'est bien sûr d'apporter des ressources pour financer les dépenses collectives (éducation, santé, mais aussi armée, police...). Mais des objectifs adjacents s'ajoutent parfois à celui-ci :

- ◆ assurer une fonction redistributive. Cette fonction induit, pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, un barème progressif (voir ci-après).
- ◆ Favoriser certains comportements. Il peut exister des dégrèvements liés par exemple à l'épargne, aux dons à certains organismes.
- ◆ Décourager certains comportements (exemple : taxe antipollution, taxes sur les tabacs et alcools).

Une autre distinction est essentielle : celle entre impôts directs et indirects.

- ◆ les impôts directs sont ceux qui sont payés par les contribuables qui en supportent effectivement le poids (exemple : l'impôt sur le revenu).
- ◆ les impôts indirects sont réglés par un tiers (exemple : la TVA, l'entreprise la paye sur ses achats, l'encaisse sur ses ventes et reverse au fisc la différence, qui pèse donc uniquement sur le consommateur final).

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

Enfin, il y a des impôts proportionnels et des impôts progressifs. Un impôt proportionnel est un impôt dont le taux est constant quel que soit le revenu (exemple : 5%). Inversement, un impôt progressif a un taux qui croît avec le revenu, de 0 à 100% par exemple. En France, l'impôt sur le revenu (IRPP - impôt sur le revenu des personnes physiques) est progressif (avec des limites voir ci-après). La CSG (contribution sociale généralisée dont les recettes vont vers la Sécurité sociale) est proportionnelle. Quant au taux de TVA, basé sur la dépense, il est indépendant du revenu.

Pour l'impôt sur le revenu, comme son taux augmente avec le revenu, il faut distinguer :

- le taux marginal : taux maximum auquel est assujéti le dernier euro de revenu. Autrement dit, dans le système français de calcul de l'impôt sur le revenu, c'est le taux de la dernière tranche du revenu du contribuable.

- le taux moyen : rapport entre le montant de l'impôt et le montant du revenu imposable. Il est plus faible que le taux marginal. Dans de nombreux pays, dans la dernière période, le taux marginal de l'impôt a été réduit au motif qu'il serait trop élevé au point de décourager l'activité. En fait, il s'agissait tout simplement de cadeaux aux plus riches. La bourgeoisie française est traditionnellement une des plus acharnées en Europe contre l'impôt sur le revenu. Thiers, le fusilleur des communards, en 1871 à la tribune de l'Assemblée nationale, dénonçait « *cet impôt de discorde, de partisans, essentiellement arbitraire et atroce* ». L'impôt sur le revenu n'a donc été instauré en France qu'après l'Angleterre (1842) et la Prusse (1893), en juillet 1914, à la veille de la guerre. Depuis, son taux marginal supérieur et ses modalités de calcul ont fait l'objet d'offensives constantes des privilégiés qui, contraints parfois de faire des concessions, n'ont eu de cesse de les remettre en cause. Entre 1945 et 1970, à une époque où la croissance de l'économie était bien plus élevée qu'aujourd'hui, le taux marginal de l'impôt sur le revenu était situé au voisinage de 70%. Il a décliné par paliers depuis avec un retour temporaire vers 70% au début des années 1980 (premières années de la présidence Mitterrand).

Il est désormais de 41% (et le nombre de tranches a été réduit).

Aux États-Unis, le taux marginal a atteint le record de 94% durant la Deuxième Guerre mondiale et s'est maintenu à plus de 90% entre 1950 et 1965, en pleine expansion économique. Quand Ronald Reagan est devenu président en 1980, il était encore de 70%. Il est aujourd'hui descendu à 35%. En Grande-Bretagne, dans les années 1960, la tranche marginale d'imposition sur les revenus du capital était de 98% et celle sur les revenus de 83%. Ces taux élevés n'ont pas tué la croissance (ni le capitalisme), ils correspondaient à un rapport de forces entre les classes et leur baisse est un signe de la dégradation de ce rapport de forces.

## LES NICHES FISCALES

On désigne sous le nom de niches fiscales les dispositions permettant de payer moins d'impôt que ce qui résulterait du barème général. Les niches fiscales font donc baisser le montant de l'impôt. Il en existe de nombreuses sortes mais les principales, de par les montants concernés, favorisent surtout les hauts revenus (et pour celles qui concernent l'impôt sur les sociétés, les grandes entreprises).

Les mécanismes de réduction d'impôt sur le revenu liés à des dépenses spécifiques (investissements immobiliers, emplois de salariés à domicile, investissements dans les DOM, etc.) se sont multipliés réduisant les impôts des ménages à revenu élevé.

Par ailleurs, une fraction importante des revenus du capital s'est retrouvée progressivement placée en dehors du barème général de l'impôt progressif et est imposée à des taux beaucoup plus bas, grâce à des abattements et des prélèvements libérateurs. D'où une inégalité de traitement considérable. Selon les calculs faits par les auteurs de *Pour une révolution fiscale*<sup>1</sup> plus de 90% des salaires et revenus de remplacement et revenus d'activité des non-salariés se retrouvent dans la base

1. Camille Landais, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, Pour une révolution fiscale, La République des idées-Seuil 2011. L'ouvrage peut désormais être téléchargé en pdf sur <http://www.revolution-fiscale.fr/le-livre/35>. Nous avons de nombreux désaccords avec les propositions de ce livre mais il a le mérite de souligner l'iniquité du système français.





de l'impôt sur le revenu (ce qui veut dire qu'ils sont pris en compte pour le calcul du montant de l'impôt). Par contre, moins de 20% des revenus du capital réel sont dans la base de l'IRPP: 25% pour les revenus fonciers, moins de 15% pour les revenus financiers.

### PAYE-T-ON TROP D'IMPÔTS EN FRANCE ?

C'est une rengaine du patronat et de la droite. On paierait trop d'impôts en France et cela serait mauvais pour la compétitivité, l'initiative économique. On verra ci-dessous que c'est plus compliqué. Mais fondamentalement, du point de vue des travailleurs, la question n'est pas là et les vrais problèmes sont les suivants :

- ◆ les impôts et cotisations que nous payons servent-ils à des dépenses utiles ou non ?
- ◆ La charges des impôts est-elle justement répartie ?

Dans le débat public, apparaît souvent l'expression «taux de prélèvements obligatoires». Il s'agit du rapport entre le total de ce qu'il est obligatoire de payer à l'État, aux collectivités territoriales et aux régimes de protection sociale publics obligatoires (Sécurité sociale et Unedic) et le produit intérieur brut (PIB). Ce taux était de 42,5% en 2010.

Gouvernement et patronat n'arrêtent pas de répéter que ce taux est trop élevé en France en s'appuyant sur des comparaisons internationales. (cf. tableau qui porte sur l'année 2008).

La France a effectivement un des taux les plus élevés des pays développés. Cela dit, l'évolution du taux des prélèvements obligatoires en France est similaire à celle des autres pays de l'OCDE et de l'Union européenne. Le taux de prélèvements obligatoires dans les pays de l'OCDE est ainsi passé de 25,6% du PIB en 1965 à 36,5% en 2008, et de 27,7% à 39,4% dans l'Union européenne (à quinze États membres), soit une augmentation de douze points depuis le milieu des années 1960. Dans tous les pays capitalistes développés, pour des raisons diverses, l'État continue de jouer un rôle important (ce qui ne signifie pas bien sûr un rôle positif du point de vue des classes populaires). Pour ce qui est du niveau du taux de prélèvements obligatoires, l'ampleur de la protection sociale et son mode de financement expliquent pour l'essentiel les

différences<sup>2</sup>. La définition retenue pour les prélèvements obligatoires n'inclut que ce qui doit être obligatoirement payé à des organismes publics: ainsi, les cotisations maladie ou retraite sont obligatoires en France et sont donc prises en compte dans le calcul des prélèvements obligatoires. En conséquence, le taux de prélèvements obligatoires apparaît plus faible dans les pays, comme les États-Unis, où l'assurance maladie et les régimes de retraite sont très largement privés. Les cotisations sont alors versées à des mutuelles, des assurances ou des fonds de retraite privés et ne constituent pas des prélèvements obligatoires.

Malgré toutes les pseudo-démonstrations des libéraux, aucun travail scientifique sérieux ne démontre un lien négatif entre le niveau des prélèvements obligatoires et l'activité économique.<sup>3</sup> Et par ailleurs, derrière ce taux, il y a un choix de société: quelle part des besoins est satisfaite par le marché? Quelle part par l'État, la Sécurité sociale? Nous sommes d'accord avec une formule utilisée par l'écologiste René Dumont: «*Le degré de civilisation d'une société se mesure à sa capacité à accepter la mise en commun de fonctions collectives et donc au taux de prélèvement qui y est opéré.*»

Nous ne sommes donc pas pour moins d'impôts mais pour des impôts plus justes et mieux utilisés.

Enfin, si on compare avec les autres pays développés, le système fiscal français a une caractéristique principale: la part importante des impôts indirects (en premier lieu la TVA) dans les recettes de l'État (voir encadré p.15) et la part réduite de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Étant donné l'importance des impôts indirects liés à la consommation, il faut donc

avoir clairement en tête que tout le monde paye des impôts: un allocataire du RSA paye plus de 10% d'impôts sur son allocation (sous forme de TVA, TIPP et taxe d'habitation). C'est à comparer aux résultats de l'enquête conduite par Mediapart sur les impôts versés par Liliane Bettencourt: la milliardaire est en effet soumise à une imposition équivalente à seulement 20% de ses revenus (avant restitution du bouclier fiscal) et à 0,17% de son patrimoine<sup>4</sup>. Même s'il faudrait y ajouter les impôts indirects (moins élevés en proportion car les personnes à revenu élevé consacrent une part plus faible de leur revenu à la consommation), le taux d'imposition de Madame Bettencourt ne doit pas excéder 27% de son revenu! □

2. Sens et limites de la comparaison des taux de prélèvements obligatoires entre pays développés, rapport du Conseil des prélèvements obligatoires, 2008 <http://www.ccomptes.fr/fr/CPO/documents/divers/Synthese-comparaisons-des-taux-20-03-08.pdf>  
3. Voir Jean Gadrey, «Prélèvements obligatoires: efficacité économique et justice sociale», <http://attachement.infini.fr/IMG/pdf/PrelevementsObligatoires.pdf>  
4. «Liliane Bettencourt: cherchez l'impôt!» Mediapart. Le 10 Juillet 2010 Par Laurent Mauduit et Martine Orange <http://www.mediapart.fr/journal/economie/090710/liliane-bettencourt-cherchez-limpot>

### Taux de prélèvements obligatoires dans quelques pays

en %	2008		
	Taux de prélèvements obligatoires	impôts	Cotisations sociales
Suède	46,3	34,8	11,5
France	43,2	27,1	16,1
Allemagne	37	23	14
Royaume-Uni	35,7	28,9	6,8
Japon	28,1	17,2	10,9
Etats-Unis	26,1	19,6	6,5

Lecture: le taux de prélèvements obligatoires des États-Unis est de 26,1%, dont 19,6% pour les impôts et 6,5% pour les cotisations sociales.



## LES RECETTES DES IMPÔTS ET CONTRIBUTIONS EN 2010 CLASSÉES PAR ORGANISME BÉNÉFICIAIRE : ÉTAT, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, SÉCURITÉ SOCIALE

### 1. les impôts d'État: 266 milliards (Mrds) d'euros

(les montants indiqués pour les recettes sont des montants nets)

#### a/ les impôts indirects: 154 Mrds d'euros

- TVA (taxe sur la valeur ajoutée): 124 Mds d'euros

- TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers): 23,5 Mrds d'euros (dont 13,5 Mrds pour la part qui revient à l'État, 10 Mrds pour les régions et départements)

#### b/ l'impôt sur le revenu (IRPP: impôt sur le revenu des personnes physiques): 50,3 Mrds d'euros

#### c/ l'impôt sur les sociétés (IS): 34,0 Mrds d'euros

#### d/ les impôts sur le patrimoine

- impôt de solidarité sur la fortune (ISF): 4,5 Mrds d'euros (son produit va baisser de près de moitié avec la réforme Sarkozy de 2011).

- droits de succession: 7,7 Mrds d'euros.

En résumé:

Impôt sur le revenu: moins de 1/5<sup>e</sup> des recettes de l'État;

TVA et TIPP: plus de 50% des recettes

C'est une des sources principales de l'injustice du système français.

L'autre est la faiblesse de l'impôt sur les sociétés.

### 2. les impôts locaux

- taxe foncière 24,9 Mrds d'euros

- taxe d'habitation 14,5 Mrds d'euros

Il existe aussi un grand nombre de taxes diverses (exemple: taxe d'assainissement) et les collectivités territoriales reçoivent, outre une part de la TIPP, des transferts de l'État pour compenser, par exemple, la suppression de la taxe professionnelle.

### 3. les ressources de la Sécurité sociale

- Cotisations: 315 Mds d'euros

- Impôts: 136 Mds d'euros, soit 1/4 des ressources

● CSG (contribution sociale généralisée): 83 Mrds d'euros

● Taxes sur salaire: 15 Mrds d'euros

● Alcools, tabacs: 13,5 Mrds d'euros

● TVA: 9 Mrds d'euros

● CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale): 6 Mrds d'euros Contribution sociale de solidarité des sociétés: 5,1 Mrds d'euros

## NÉOLIBÉRAUX ET FISCALITÉ

Les différentes réformes ou projets de réforme de la fiscalité mis en œuvre dans les pays capitalistes renvoient à la pression des intérêts dominants mais aussi à une conception du fonctionnement de l'économie fondée sur le marché. Pour les économistes néolibéraux, l'État doit perturber le moins possible l'allocation des ressources par le marché. Cette allocation est supposée optimale, c'est-à-dire porteuse du meilleur résultat possible. D'où la défiance vis-à-vis de la réglementation, la défense d'un impôt le plus faible possible, et une conception qui les conduit à privilégier certains impôts par rapport à d'autres.

Les impôts sur le revenu sont en général considérés très négativement: ils décourageraient l'effort, l'initiative individuelle, donc le progrès économique et social. La critique vise surtout les impôts progressifs; c'est ce qui a entraîné certains pays, soit à les remettre en cause au profit d'impôts proportionnels, soit, comme en France, à réduire leur progressivité.

Contrairement aux libéraux les plus extrémistes, l'approche néoclassique standard admet l'idée qu'il y a des «défaillances du marché» ou «externalités», c'est-à-dire des situations où l'intervention correctrice de l'État se justifie. Ces défaillances doivent alors être corrigées, non par la réglementation mais par des taxes.

Un cas d'«externalité négative» est celui de l'entreprise dont la production provoque sur l'environnement des dégâts dont elle ne supporte pas elle-même le coût. L'impôt peut alors avoir une action correctrice en l'incitant à tenir compte dans ses calculs et ses choix des coûts cachés pour la collectivité. C'est la fameuse taxe Pigou, dite aussi écotaxe, destinée à pénaliser une activité polluante. Cela suppose d'avoir écarté l'éventualité de dégâts écologiques irréversibles, qui ne pourraient être évités que par une interdiction ou une limitation réglementaire des activités! Par ailleurs, dans les faits, différents groupes de pression capitalistes peuvent se charger de repousser la mise en œuvre d'un tel impôt, comme en France avec la taxe carbone.

On retrouve la même inspiration dans les projets, soutenus dans divers rapports publics ces dernières années, de remplacement de la législation sur le licenciement par l'équivalent d'une taxe «pollueur-payeur», par laquelle l'employeur financerait par un impôt ou une cotisation supplémentaire les coûts sociaux des licenciements: il s'agit toujours d'«internaliser les externalités» par le jeu des prix dans un cadre concurrentiel, tout en réduisant au maximum à une marchandise l'objet du calcul d'optimisation, ici la force de travail (ou la nature dans le cas de l'écotaxe).

Il est à remarquer que les socio-libéraux ont largement été gagnés à cette conception de la fiscalité. En témoigne la baisse de l'impôt sur le revenu entamée par le gouvernement Jospin en 2000.

1. Une écotaxe pourrait prendre place dans une politique de rupture radicale, à condition qu'elle ait pour objectif de reprendre la main sur les marchés, venant à l'appui de mesures législatives ou réglementaires, et non de s'en remettre à un marché prétendu plus efficace pour orienter les choix de production.





# Nos propositions

**C**es propositions reposent sur un principe directeur qui consiste à privilégier les impôts directs (par rapport à la fiscalité indirecte) et les impôts progressifs (en ayant pour objectif la réduction drastique de tous les impôts et taxes proportionnels). La fiscalité doit être compréhensible par tous les citoyens ce qui est la condition même pour qu'elle puisse donner lieu à un véritable débat démocratique dans lequel les arbitrages politiques soient réellement maîtrisés par tous. Comme nous l'avons déjà souligné, il convient cependant de ne pas semer l'illusion qu'une bonne fiscalité permettrait de corriger les inégalités sociales et les inégalités primaires de revenus.

Les bases sur lesquelles reposent les prélèvements sont de trois sortes :

□ le revenu, qui a un caractère périodique (généralement l'année),

□ la dépense, et principalement la consommation, qui ne prend en compte que la partie utilisée du revenu : l'imposition est dite indirecte car un tiers s'interpose entre :

- le contribuable et l'État,
- le patrimoine, la richesse accumulée et éventuellement transmise de génération en génération.

Nous allons aborder successivement nos propositions dans chacun de ces domaines.

## L'IMPÔT SUR LE REVENU.

Pour les personnes physiques, les choix politiques des gouvernements de droite et de gauche depuis plus de dix ans (c'est le gouvernement Jospin, avec Laurent Fabius comme ministre des Finances qui, en 2000, a donné le signal de la baisse de l'impôt sur le revenu) ont abouti à une forte baisse de la progressivité de l'impôt sur le revenu et à la taxation plus importante des revenus du travail par rapport à ceux du capital. Cette politique en faveur des plus riches a bien évidemment été poussée à l'extrême sous Nicolas Sarkozy (le « *président des riches* », comme l'ont à juste titre baptisé deux chercheurs<sup>1</sup>).

Quatre moyens ont été utilisés en ce sens :

□ la baisse du nombre de tranches d'imposition : le barème a été ramené à cinq tranches alors qu'au début des années 1980, il existait treize tranches. Cela a contribué à réduire la progressivité de l'impôt. En effet, des tranches d'imposition nombreuses permettent d'élargir la progressivité avec des tranches partant d'un très bas niveau et en instaurant des tranches avec des taux

d'imposition très élevés pour les détenteurs de revenus très importants. Ces dernières tranches ne concernant qu'une faible partie de la population et seulement sur la fraction la plus élevée de leur revenu.

□ la baisse du taux marginal. Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, les gouvernants mettent généralement en avant le taux le plus élevé des tranches d'imposition (le taux marginal supérieur). Ce qui permet de faire croire que, par exemple, les revenus les plus élevés paient 50% de leur revenu en impôt dans la mesure où la dernière tranche d'imposition du barème est de 50%. En réalité ce n'est qu'une faible part du revenu (la dernière tranche) qui est taxé à 50%. Il est plus pertinent de se référer au taux moyen d'imposition qui est bien inférieur. En fait, avec un taux maximum de 100% sur la dernière tranche le taux moyen, même en revenant à treize tranches fortement progressives, n'excéderait pas 50% du revenu.

□ La consolidation, voire le renforcement des « niches fiscales » qui font sortir du barème de l'impôt des éléments importants du revenu et aboutissent à une forte inégalité entre imposition du capital et du travail.

□ Le 4<sup>e</sup> moyen a été le « bouclier fiscal », inauguré en 2006 par D. de Villepin et

© DR/

On peut se poser la question de savoir à quel niveau il est souhaitable de fixer le montant à partir duquel l'impôt prend tout. C'est-à-dire le revenu maximum disponible pour un citoyen. Le Parti de Gauche a avancé récemment la somme de 360 000 euros par an. Pour notre part, nous préférons la mettre en relation avec le niveau du Smic qui est actuellement en net perçu de 12 876 euros par an (1073 x 12). La proposition du Parti de Gauche situe la barre à 28 fois le Smic. Nos propres réflexions la fixent autour de 20 Smic soit 260 000 euros (en arrondissant). Cependant, on peut admettre qu'au-delà de cette divergence, il est important d'enregistrer un accord de principe sur une imposition totale du revenu au-dessus d'un certain niveau.





# s concernant la politique fiscale

renforcé par N. Sarkozy et qui sera supprimé en 2012 (en contrepartie de la baisse de l'ISF).

Au total, si l'on compare avec les autres pays développés, c'est en France que la part de l'impôt sur le revenu des personnes physiques<sup>2</sup> dans les ressources de l'État est parmi les plus faibles et a fortement baissé sur les dernières années (y compris donc sous le gouvernement Jospin).

## TROIS PROPOSITIONS EN CE QUI CONCERNE L'IMPÔT SUR LE REVENU :

**1 - l'impôt sur le revenu doit être fortement progressif, les tranches doivent être suffisamment nombreuses pour établir une réelle progressivité.** Comme nous l'avons vu précédemment des taux très élevés ont existé dans les pays capitalistes jusqu'aux années 1970. Depuis, les inégalités de revenu ont considérablement augmenté : les revenus les plus élevés ont augmenté considérablement plus vite que les autres<sup>3</sup>.

Dans ces conditions, il est non seulement nécessaire de revenir à des taux élevés mais il est aussi juste de fixer un taux marginal à 100% à partir d'un certain niveau de revenu que, pour notre part nous estimons légitime de fixer à 260 000 euros par an (voir encadré ci-dessous).

**2 - c'est l'ensemble du revenu des personnes physiques qui doit être pris en compte dans la base imposable.** Tous les revenus, quelle que soit leur nature, doivent être taxés de la même façon. Il s'agit de mettre fin au système des prélèvements libératoires qui concerne principalement les revenus du capital. Ce système permet aux plus fortunés d'échapper à la progressivité de l'impôt en limitant à 19% (CSG comprise) la taxation des revenus des différents placements<sup>4</sup>. Il est également nécessaire de revenir sur les allègements de l'impôt (niches fiscales) vers un système fortement progressif, et intégrant toutes les composantes du revenu.

**3 - dans le calcul de l'impôt, il convient de supprimer le quotient conjugal et de revoir le quotient familial.**

Le quotient conjugal consiste à ajouter les revenus des deux conjoints et taxer les revenus avec deux parts. Actuellement selon Terra Nova (groupe de réflexion proche du Parti socialiste), l'avantage que représente le quotient conjugal, est de 279 euros pour un smicard mais de 2 301 euros pour quatre fois le Smic. Nous sommes pour que chacun et chacune, quel que soit son mode de vie soit taxé séparément en fonction

de ses propres revenus. L'imposition séparée stricte est par exemple pratiquée au Canada, au Japon, en Finlande, en Grèce et en Suède. Des pays comme les Pays-Bas, l'Autriche ou le Royaume-Uni la pratiquent aussi sous une forme atténuée.

Le quotient conjugal est un frein au travail des femmes dans la mesure où l'imposition conjointe amène à considérer le salaire d'un des deux conjoints (très majoritairement les femmes) comme un complément. Le salaire potentiel est alors comparé aux charges qu'entraîne le travail des deux conjoints (y compris l'impôt supplémentaire, frais de garde des enfants, etc.).

Le quotient familial socialement injuste, puisque comme le quotient conjugal, il procure des réductions d'impôt croissantes avec le revenu, devrait être remplacé par une allocation forfaitaire par enfant indépendante du niveau de revenu d'un montant suffisant pour permettre la prise en charge d'un enfant dans de bonnes conditions. □

1. Le président des riches Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, voir *Tout est à nous ! La Revue* n°14, octobre 2010.

2. Dans ce texte, lorsque nous parlons d'impôt sur le revenu, il s'agit exclusivement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) dont le produit va au budget de l'État. Ceci, contrairement à certains organismes officiels (comme l'Insee) à qui il arrive de mettre dans la même rubrique la CSG qui alimente la Sécurité sociale.

3. Voir sur le site de l'Observatoire des inégalités : « Riches : toujours plus » le 11 juin 2010 <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1249>, (de façon générale, ce site publie des données très utiles sur les inégalités).

4. Le contribuable peut choisir la situation qui lui est la plus favorable, souvent les personnes les plus modestes n'ont pas conscience de cette possibilité et opte pour le prélèvement libératoire proposé par les établissements financiers alors que cela leur est défavorable.





## LA QUESTION DE LA FUSION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET DE LA CSG

Cette proposition est avancée dans le programme du PS et par l'économiste Thomas Piketty. Elle est présente au syndicat Union SNUI-Sud Trésor Solidaires et au sein d'Attac.

L'argumentation en faveur de cette proposition repose d'abord sur le fait qu'actuellement la CSG a une base plus large que les seuls salaires et qu'elle connaît beaucoup moins d'abattements sur les revenus du capital que l'IRPP, même si une partie non négligeable de ces revenus y échappe. Cependant, la CSG est proportionnelle et non progressive. Son poids dans le système de prélèvements est devenu très important et ne fait que progresser. En 2010, les recettes de la CSG s'élevaient à 83 Mrds d'euros contre 50 Mrds pour l'IRPP.

Aujourd'hui la couverture des risques sociaux majeurs, longue maladie, vieillesse, handicap, etc. concerne l'ensemble de la population et relève de la citoyenneté et non d'une vision de la protection sociale qui considère que seul celui qui a cotisé, de plus un certain temps, dispose d'un droit à une protection. Depuis les ordonnances de 1967 sur la Sécurité sociale, renforcées par la réforme constitutionnelle du 22 février 1997, tant le niveau que les formes de la protection sociale dépendent en fait du Parlement qui vote chaque année la Loi de financement de la Sécurité sociale et notamment l'Ondam (Objectif national des dépenses de l'assurance maladie) qui déterminent les recettes et les dépenses de santé de même que leurs modalités.

Selon les partisans de la fusion de l'IRPP et de la CSG, dans ces conditions, la distinction traditionnelle entre cotisations et impôts aurait perdu tout sens et la fusion des deux prélèvements permettrait à la fois d'avoir une assiette plus large (celle de la CSG) et d'avoir une progressivité (celle de l'IR).

La crainte que cela représente un risque pour les finances de la Sécurité sociale ne leur apparaît pas fondée dans la mesure où des mécanismes constitutionnels existent pour permettre le cantonnement et que celui-ci est respecté dans d'autres pays tel que le Danemark. Pourtant, dans le cas de la France, il y a lieu d'en douter comme le montre l'exemple des collectivités territoriales (notamment les départements) auxquels l'État a transféré la charge de dépenses sociales sans leur garantir la pérennité de ressources suffisantes.

L'hypothèse de la fusion IRPP-CSG soulève plusieurs problèmes :

- d'abord un débat de principe sur la nature de la Sécurité sociale (voir p.21) ;
- ensuite, un risque potentiel de perte de recettes pour la Sécurité sociale lié à la perte d'une ressource clairement affectée ;
- enfin, cette position repose sur l'illusion que la fusion permettant l'instauration d'une progressivité de la CSG ferait l'économie d'un affrontement avec le patronat et que le rapport de forces serait, sur ce point, plus facile à obtenir qu'une augmentation de salaire ou une réforme fiscale visant à une plus grande équité.

### L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés (IS) est un impôt sur les bénéfices des entreprises. Il représente 4,3% de l'ensemble des prélèvements, soit 36 milliards d'euros en 2010. Le taux d'imposition à l'IS est de 33 1/3 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Il était de 50 % jusqu'en 1985 puis a diminué progressivement pour atteindre son taux actuel. L'IS connaît aussi un taux réduit à 15 % – pour les PME (dans certaines conditions, et seulement sur certain type de bénéfices).

Son montant constitue un des thèmes favoris du patronat : il serait trop élevé en France. En fait, les comparaisons entre pays sont difficiles car elles doivent prendre en compte :

- les taux (%);
  - la base imposable effectivement retenue.
- En effet, la mesure des profits imposables varie de pays à pays.

En moyenne, le taux de l'impôt sur les sociétés n'est pas plus élevé en France que dans les autres pays : avec 33,3%, il est comparable à celui de l'Allemagne (de 30 à 33 %, taxe de solidarité incluse), de l'Autriche (34%), de la Belgique (33,99%), de l'Espagne (35 %) ou de l'Italie (33 %). Et le mode de calcul de la base imposable n'est pas plus strict en France qu'à l'étranger.

Un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (lié à la Cour des comptes) note même que les règles d'assiette (base imposable) de l'IS en France apparaissent très favorables aux entreprises avec notamment un régime d'amortissement des équipements qui est parmi les plus avantageux de l'OCDE<sup>5</sup>.

Le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires précité s'applique à calculer ce qu'il appelle le taux implicite d'imposition : il s'agit des recettes de l'impôt sur les sociétés rapportées à l'excédent net d'exploitation (ENE). Le document établit qu'en pratique, les entreprises ont un taux d'imposition non de 33,3 % : mais de 18 %. Mais ce 18 % n'est qu'une moyenne. Car, en réalité, le taux d'imposition grimpe jusqu'à 30 % pour les entreprises de moins de dix salariés et s'effondre ensuite pour n'atteindre plus que 13 % pour les entreprises de plus de 2000 salariés. Ce contraste entre les petites et les grandes entreprises est d'autant plus invraisemblable que, officiellement, les grandes entreprises sont toutes taxées à 33 % alors qu'une partie des petites entreprises bénéficie du taux dérogatoire de 15 %.

Du fait de la possibilité de déductions diverses, les sociétés de plus de 2000 salariés

sont donc à 13 %. Toujours en moyenne, ce qui signifie que certaines sont beaucoup plus bas : c'est le cas en particulier de plusieurs groupes du CAC 40. En 2010, cela a été le cas de Total, premier groupe bénéficiaire français. Mais aussi de Danone, de Suez environnement qui réalise pourtant l'essentiel de son chiffre d'affaires par la délégation de services municipaux en France, d'Accor, d'Arcelor-Mittal, logé au Luxembourg<sup>6</sup>.

Les grandes entreprises en particulier (outre la fraude fiscale), ont en effet, les moyens de pratiquer l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale qui se situent dans le cadre de la loi mais la contournent ou tirent parti de tous ses avantages. Des dispositifs sont ouvertement favorables. Le bénéfice mondial consolidé profite ainsi actuellement à cinq groupes et représente 550 millions d'euros d'économie d'impôts annuelle en ce qui les concerne. La seule intégration fiscale permet à un groupe d'entreprises détenues à plus de 95 % par la même maison mère de faire masse de leurs bénéfices et de leurs pertes de façon à réduire l'impôt. Le système des « prix de transfert » internes à un groupe reste suffisamment opaque pour permettre de situer les bénéfices réalisés dans les pays où la fiscalité est la plus avantageuse...



Les dépenses prises en compte pour réduire le résultat ne sont en réalité pas toujours «nécessaires à la réalisation du produit»: dépenses ostentatoires et salaires, en tout ou en partie, des dirigeants, avantages en nature...

Un simple retour à une imposition de 50% même sur les bases de calcul actuelles permettrait de faire passer l'impôt sur les sociétés de 36 Mrd à 54 Mrd d'euros (36\*50/33,3) soit 18 Mrd de plus. Une telle augmentation de l'impôt sur les sociétés ne paraît vraiment pas hors de portée et serait une mesure minimale (voir p.20 «Comment financer une baisse de la TVA?»)!

Il existe d'autres impôts sur les entreprises moins importants que l'impôt sur les sociétés. Instituée par la loi du 3 janvier 1970, la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés) est une taxe sur le chiffre d'affaires acquittée par les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 760 000 euros (environ 25% des sociétés). Son produit est destiné à la Sécurité sociale. Par ailleurs, du point de vue local, le principal impôt pesant sur les entreprises était la taxe professionnelle transformée en deux impôts depuis 2010. Tout d'abord, la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) plafonnée à 1,5% de la valeur ajoutée. Le taux étant unique, elle est perçue par l'État qui la répartit ensuite entre les collectivités locales. Ensuite, la CET (contribution économique territoriale) basée sur la valeur de l'investissement sur laquelle les collectivités locales peuvent exercer une action. Concrètement, selon les premières estimations tous les secteurs économiques ont vu leur imposition se réduire à l'exception des secteurs de l'énergie et financier. Les mesures prises étaient destinées officiellement à favoriser les équipements industriels importants. L'importance de la réduction d'impôt que cela représentera au total pour les entreprises fait l'objet de chiffrages différents selon que l'impact sur l'impôt sur les sociétés (les impôts locaux constituent des charges déductibles qui minimisent le résultat) est pris en compte ou pas.

#### LES IMPÔTS INDIRECTS

L'essentiel est constitué par la TVA (124 Mrd d'euros) qui est payée par tous mais pas de la même manière. Pour les bas revenus, tout est consommé, donc soumis à la TVA. Au-dessus d'un certain montant,

une partie du revenu se trouve épargnée et y échappe ainsi. En somme, plus on est riche, moins on paye, proportionnellement de TVA comme l'illustre le tableau suivant :

Incidence de la TVA et de la fiscalité indirecte totale		
	TVA	Fiscalité indirecte totale
10 % des ménages les moins aisés	11,5 %	16,6 %
50 % des ménages les moins aisés	9,2 %	13 %
10 % les ménages les plus aisés	5,9 %	7,6 %
Ensemble	<b>5,9 %</b>	<b>12,3 %</b>

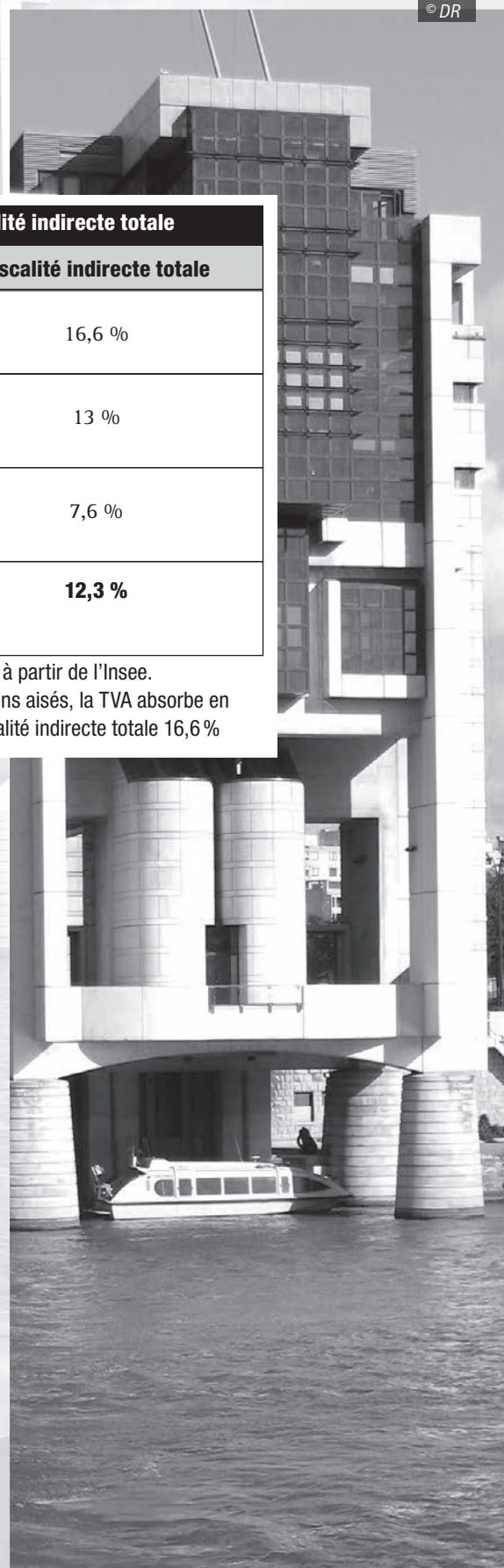
Source Observatoire des inégalités à partir de l'Insee.

Lecture : pour les 10% des ménages les moins aisés, la TVA absorbe en moyenne 11,5% de leurs revenus et la fiscalité indirecte totale 16,6%

La justice fiscale impose donc de réduire drastiquement la part des impôts indirects dans l'ensemble des recettes.

Cela ne veut pas dire néanmoins que l'on s'interdit toute action par l'impôt indirect. Mais de telles actions doivent être ciblées sur les comportements sociaux les plus discutables de façon à les limiter au maximum. Par exemple si l'on veut freiner l'utilisation de la voiture individuelle, nous ne pouvons pas être pour l'augmentation de la TIPP (comme le proposent certains écologistes) car cela touche les personnes les plus modestes contraintes, par le prix du foncier, d'habiter en dehors de toute zone bien desservie par les transports publics. Par contre rétablir la taxe sur les véhicules (la vignette) au-dessus d'un certain nombre de chevaux, notamment pour les 4/4, nous paraît pertinent. Taxer directement certaines pratiques sociales de la bourgeoisie pour en limiter les nuisances pour l'ensemble de l'humanité ne devrait pas nous poser problème. Il convient de veiller à ce que la fiscalité ne renforce pas les phénomènes d'exclusion, notamment dans les domaines culturels ou du sport.

Nous sommes donc favorables à la suppression de la TVA et de la TIPP. Mais, compte tenu des masses financières





aujourd'hui en jeu, cela ne peut se faire sur un seul exercice budgétaire.

S'impose donc, dans un premier temps, la création d'un taux zéro de TVA sur les produits indispensables à l'existence comme les produits alimentaires essentiels, les fluides comme l'eau, le chauffage (dans une certaine limite pour éviter le gaspillage), mais aussi les livres scolaires... Soumettre les produits de luxe à des taux de TVA élevés renvoie à notre position générale évoquée plus haut concernant l'ensemble de l'imposition indirecte.

### LES IMPÔTS SUR LE PATRIMOINE

Le principal recul de ces dernières années porte sur l'impôt sur les successions. Actuellement il n'y a plus de droits de succession entre conjoints et il existe un abattement de 160 000 euros par enfant. En 2007 déjà, seules 38% des successions déclarées supportaient un impôt. Après les mesures prises sous la présidence Sarkozy, 95% des successions ne donnent lieu à aucune imposition. Cela favorise une forte croissance des inégalités de patrimoine.

De plus, il existe de nombreuses possibilités d'évasion : pour les familles fortunées une succession se prépare au cours de la vie par des montages financiers adéquats aux types de biens à transmettre, sociétés civiles immobilières (SCI), donations tous les six ans, recours à l'assurance vie...

Nous sommes pour une taxation des successions selon un barème aussi fortement progressif que l'impôt sur le revenu et qui s'accompagne de la suppression de toutes les possibilités d'évasion qui ont été mises en place. Il est possible de fixer un montant déterminé d'exonération qui couvrira plus des trois quarts de la population en restant néanmoins à un niveau modeste si

l'on prend en compte le niveau actuel des successions.

Depuis sa mise en place en 1982 sous Mitterrand, l'impôt sur la fortune (ISF, à l'époque IGF) se caractérise par une assiette étroite puisque en sont exclus les œuvres d'art et de collection, partiellement les bois et forêts et les biens professionnels baptisés pour la circonstance « outils de travail » (l'entreprise L'Oreal est ainsi un outil de travail pour les Bettencourt !).

La droite n'a eu de cesse d'affaiblir encore plus l'ISF, par l'instauration du bouclier fiscal et d'exonérations supplémentaires. La réforme de 2011 s'inscrit dans cette logique. La suppression du bouclier fiscal doit rapporter au budget 720 millions d'euros (il y a aussi une augmentation dérisoire des droits de succession). Mais la réforme des tranches d'imposition de l'ISF et l'exonération des patrimoines compris entre 800 000 et 1,3 million d'euros entraîne une perte de recette pour l'ISF estimée à 1,9 milliard d'euros.

Notre proposition est de construire un impôt sur la fortune incluant l'ensemble du patrimoine, « outil de production » et œuvres d'art compris et qui soit fortement progressif (avec suppression de l'abattement sur la base fiscale).

### LES IMPÔTS LOCAUX

La taxe d'habitation (14,5 Mrds d'euros en 2010), perçue par les communes, est un impôt particulièrement injuste alors qu'il constitue un des principaux impôts sur les bas revenus. Il existe une forte disparité entre les communes : il est ainsi notoire que, par exemple, la taxe d'habitation est faible à Paris et forte dans les communes des banlieues les plus populaires. Sa base de calcul est la valeur locative des logements, elle-même déterminée de manière plus que contestable et remontant au

début des années 1970, ce qui représente un avantage pour les propriétaires et locataires des centres-ville où la proportion de personnes à revenus élevés est souvent plus importante.

Nous pensons le logement constitue un besoin fondamental des individus et que la taxe d'habitation doit donc reposer sur une base qui renvoie aux moyens contributifs de chacun et non au type de logement.

La taxe foncière (24,9 Mrds d'euros en 2010) est liée à la propriété. Il convient également de modifier cet impôt : la valeur des biens prise en compte pourrait être la valeur vénale déclarée par les contribuables qui serait opposable en cas de revente (avec possibilité de préemption par les communes).

Il existe aussi un grand nombre de taxes diverses (exemple : taxe d'assainissement perçue au travers du prix de l'eau potable) et les collectivités territoriales reçoivent, outre une part de la TIPP, des transferts de l'État pour compenser notamment la suppression de la taxe professionnelle. Chacun de ces éléments demande une réflexion particulière qui dépasse le cadre de cet article.

Cependant pour les impôts locaux, un des principaux problèmes réside dans les inégalités de richesse entre communes (liées à la présence d'entreprises et/ou de ménages à revenus élevés). Outre leur réforme, il conviendra d'organiser une péréquation entre les communes d'une même région sur la base du nombre d'habitants. □

5. « Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée », Conseil des prélèvements obligatoires, 2009, <http://www.ccomptes.fr/fr/CPO/documents/divers/Prelevements-obligatoires-entreprises-synthese.pdf>

6. « Quand le CAC 40 s'exonère de l'impôt », Martine Orange, Mediapart, 6 juillet 2011, <http://gesd.free.fr/cac40out.pdf>

7. « France : de la maîtrise des dépenses publiques à la hausse des prélèvements obligatoires », Flash économie, 11 juin 2010, n°299, sur le site de Natixis.

### COMMENT FINANCER UNE BAISSÉ DE LA TVA ?

La perte de ressources fiscales qui résulterait d'une baisse de la TVA devrait être compensée par la hausse de l'impôt sur les sociétés et plus globalement par l'augmentation de l'imposition des patrimoines. De ce point de vue des marges existent.

Nous avons évoqué ci-dessus, l'impôt sur les sociétés qui pourrait rapporter 18 milliards d'euros de plus avec un taux de 50% et à réglementation inchangée pour le reste. Le retour au taux de 50% de l'IS accompagné d'une définition plus rigoureuse des bases et de l'abandon des niches fiscales, dont l'intérêt économique supposé est des plus discutables, ferait passer l'IS à environ 100 milliards (34\*50/18) et représenterait un gain de 64 Mrd d'euros (éventuellement ramené à 50 milliards pour tenir compte de la situation des très petites entreprises).

Dans une note<sup>7</sup>, la banque Natixis montre que si la fiscalité du patrimoine était à un niveau identique à celle des revenus du travail l'apport complémentaire serait de 40 Mrds. Dans cette note est également indiqué un gain possible de 25 milliards sur les droits de succession.

Nous n'avons pas chiffré l'impact possible d'une hausse de l'impôt sur le revenu sur les revenus élevés.

Ces chiffres doivent être rapportés au montant de la TVA collectée en 2010 : 124 milliards d'euros.

Même en n'appliquant pas toutes les mesures citées ci-dessus des marges existent pour une réduction sensible de la TVA et pour dégager des ressources pour une autre politique.



## PROTECTION SOCIALE

# Le véritable enjeu

**PAR JEAN-CLAUDE  
LAUMONIER  
(COMMISSION NATIONALE  
SANTÉ SÉCU SOCIAL DU NPA)**

«Si les autorités françaises ne poursuivent pas la réforme des retraites, ne continuent pas de modifier la Sécurité sociale et ne consolident pas le budget face au risque d'accroissement des dépenses liées aux retraites et à la santé», alors «il est incertain que Standard & Poor's maintienne la note AAA». En un mot, «la Sécu ou la note triple A, il faut choisir». Tel est le message, sans ambiguïté, délivré par l'agence Standard and Poor's, dans un document rendu public le 11 juin dernier<sup>1</sup>.

Les autres contributions de ce dossier ont abordé la question de la fiscalité, voyons ce qu'il en est de la Sécurité sociale.

### UN ENJEU DE 392 MILLIARDS D'EUROS

En 2009, les cotisations sociales versées pour alimenter les caisses de Sécurité sociale représentaient 315 milliards d'euros, soit 1/5<sup>e</sup> de la richesse produite chaque année, (alors que l'ensemble de la fiscalité d'État représente 280 Mrds). Il faut y ajouter les cotisations chômage et des régimes complémentaires de retraite, ce qui aboutit au chiffre de 392 milliards d'euros<sup>2</sup>.

Ces cotisations sociales (que ce soit la part dite «salariale» ou celle dite «patronale») ne sont pas un impôt. Elles sont une partie du salaire versé par les employeurs soit aux caisses de Sécurité sociale, soit à Pôle Emploi et redistribuée aux salariés par ces organismes. Les cotisations sociales, ont une place essentielle dans la répartition de la richesse produite entre salaires et profits : les employeurs versent environ autant de salaire socialisé sous forme de cotisations (ce qu'ils appellent des «charges») qu'ils n'en versent sous forme de salaire «net».

Le premier objectif poursuivi depuis des années par les gouvernements de droite et de gauche a été la diminution de l'ensemble des prestations financées par des cotisations sociales (baisse des pensions, déremboursement de médicaments, ticket modérateur,

<sup>1</sup>. [parlemonde.fr](http://parlemonde.fr)  
<sup>2</sup>. *Comptes de la protection sociale 2009 (étude de la Drees février 2011).*



© DR







franchises, forfait hospitalier, diminution de l'indemnisation du chômage). Il devient alors indispensable, pour ceux qui en ont les moyens, de faire appel, aux fonds de pensions (pour les retraités) ou aux assurances santé complémentaires (pour les soins). Le second consiste à transférer ce qui reste des dépenses socialisées vers des impôts payés essentiellement par les salariés, les chômeurs, ou les retraités.

C'est depuis longtemps le cas des diverses taxes sur le tabac, l'alcool, ou aujourd'hui les boissons sucrées, sans d'ailleurs que l'affectation de ces taxes aux dépenses sociales soit garantie.

La création de la CSG, par le gouvernement socialiste de M. Rocard a marqué une étape décisive. Sa montée en puissance exonère progressivement les employeurs du financement de la protection sociale.

Une étude de la DREES de 2008 en tirait un premier bilan : en 1990 lors de la création de la CSG, les «ménages» finançaient la protection sociale à hauteur de 31% tandis que la part des entreprises était de 42% et celle des administrations publiques de 27%.

Six ans plus tard la part des «ménages» avait augmenté de 9 points à 40%, tandis de celle des entreprises avait chuté de 6 points (36%) et celle des administrations publiques de 3 (24%). Et l'étude conclut sans ambiguïté «c'est la progression des impôts et taxes affectés dans le financement de la protection sociale, par la CSG, mais aussi par la compensation des exonérations de charges, via un transfert de recettes fiscales qui explique la plus forte contribution des ménages entre 1990 et 2006, pour la quasi-totalité des risques.»<sup>3</sup>

La création du RMI, par le même gouvernement Rocard, poursuit les mêmes buts pour l'indemnisation du chômage. Un revenu de survie financé par l'impôt pallie les insuffisances de l'assurance-chômage. Comme le note Aurélien Purière : «le rôle joué par le RMI dans sa relation avec l'assurance chômage est double: d'abord il entérine en 1988 la situation de recul de l'assurance chômage.... Ensuite par son rôle de «filet de sécurité», il facilite un affaiblissement continu de l'assurance chômage et donc du rôle joué par le salaire socialisé.»<sup>4</sup>

Exploitant le contexte de la crise et de la lutte contre les déficits, la droite voudrait aujourd'hui franchir un pas décisif: nouvelle attaque sur les retraites, fin du remboursement à 100% des affections de longue durée, déremboursement des soins de

ville, financement par une assurance privée obligatoire de la «dépendance», auxquels Bruno Le Maire propose d'ajouter la «fiscalisation» des allocations familiales et la diminution de l'indemnisation du chômage. Au programme également l'augmentation de la CSG (en commençant par les retraités) et l'instauration d'une TVA dite «sociale» impôts les plus injustes car pesant d'abord sur les moins fortunés.

En face, le PS avance l'une de ses propositions phares : «la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG pour créer un impôt plus progressif et prélevé à la source...»,

Un impôt «plus progressif» (même si la formule reste vague) est bien sûr moins injuste qu'une «TVA sociale» Mais au-delà de cette différence la proposition du PS présente un double danger.

Le premier c'est qu'elle cesse d'affecter clairement les sommes prélevées à la Sécurité sociale.

On sait ce qu'il est advenu de la vignette auto... «pour les vieux»!

Le second c'est qu'au-delà de divergences sur les modalités, le programme du PS se situe dans le même cadre que celui de la droite: la «lutte contre les déficits» et la diminution des dépenses socialisées. Préconisant «une stratégie de gauche pour réduire les déficits» il promet «des redéploiements, sans nouvelle dépense».

Il se situe au nom de la «compétitivité» et de «l'emploi» dans la même perspective de réduction des cotisations sociales et de transfert vers l'impôt. Le patronat ne serait pas trop effrayé par une légère augmentation d'impôts... compensée très largement par la réduction des cotisations sociales.

### LE SALAIRE SOCIALISÉ, UN ACQUIS ESSENTIEL À DÉFENDRE

Face à l'offensive contre le salaire socialisé, il y a aujourd'hui au sein de la «gauche de la gauche» un débat: la défense du salaire socialisé est-il encore d'actualité alors que la CSG représente déjà près du quart du financement de la protection sociale? L'important ne serait-il pas de défendre un système solidaire, quel que soit son mode de financement et de ne pas se diviser sur des questions devenues peu lisibles pour les salariés?

Bien sûr, il n'y a pas à faire du mode de financement un préalable à l'action commune, mais la lutte pour la défense des cotisations sociales, n'est pas une bataille d'arrière-garde.

Car pour le patronat la lutte contre ce qu'il appelle les «charges sociales» est une lutte quotidienne et sans merci.

Il ne saurait être question de l'abandonner pour quiconque se bat «pour une autre répartition des richesses»... en espérant de manière bien hypothétique, (et avec quel rapport de forces?) reconquérir demain par une fiscalité plus juste ce que l'on aura accepté de perdre sans combat.

Un programme anticapitaliste doit proposer une réforme profonde de la fiscalité, notamment en remplaçant les impôts indirects par des impôts directs et progressifs. (voir les autres contributions de ce dossier). Ces propositions sont complémentaires de la défense du salaire socialisé, pour financer la protection sociale.

Dans la campagne qui va s'ouvrir nous devons rendre concrète et populaire cette défense du salaire socialisé: autour de l'idée de base que le meilleur moyen de prendre sur les profits, c'est d'augmenter les salaires nous pourrions articuler les revendications concernant le salaire direct et indirect en montrant le lien entre les deux.

Nous proposons donc d'ajouter aux revendications d'augmentation du salaire direct (salaire net minimum de 1600 euros, 300 euros d'augmentations de salaire net pour tous, et indexation des salaires sur les prix), les revendications suivantes concernant le salaire socialisé:

- une protection sociale pour des droits sociaux et non pour la charité
- Des pensions, prolongation du meilleur salaire, des soins remboursés à 100% par la Sécurité sociale, etc.
- Un vrai salaire pour un vrai emploi: aucune exonération ou «modulation» de cotisations sociales, ou d'emploi «aidé» pour les patrons.
- Suppression de la fiction du «salaire brut» et des «cotisations salariales»: toutes les cotisations doivent être des cotisations dites «patronales», qui doivent être proportionnelles au salaire net.
- Une protection sociale payée par les employeurs et non par nos impôts.
- Refus de toute augmentation de la CSG: notre but, c'est la suppression de la CSG<sup>5</sup>, remplacée par des cotisations sociales (dites patronales)... et non son remplacement par un autre impôt, fût-il «progressif». □

3. DREES, ministère de la santé, Études et Résultats N°648 Août 2008, le financement de la protection sociale : une analyse par risque social.  
4. Aurélien Purière, Assistance Sociale et Contrepartie, L'Harmattan 2009  
5. Du moins, sa part pesant sur les revenus du travail.



UN CABINET DE MÉDECINS ANTICAPITALISTES

# Dans un quartier populaire

PAR BERNARD GALIN

*En juin 2011, le docteur Didier Poupardin a pris sa retraite, alors que Danièle était déjà partie. Pendant 35 ans, ces deux médecins se sont battus pour changer la médecine libérale dans un premier temps, puis pour pallier la marchandisation de la médecine et préserver l'accès aux soins des plus démunis. Récit.*

**L**es années 1970-1980 sont marquées dans le monde de la médecine de ville comme hospitalière par un certain remue-ménage et des questionnements multiples au niveau de la pratique médicale, de l'organisation du système de santé et de la marchandisation de la médecine, qui n'est pas nouvelle mais qui se met de plus en plus aux postes de commande. L'histoire qui suit concerne essentiellement la médecine de ville. Celle-ci est constituée en grande majorité par la médecine libérale, c'est-à-dire les médecins « installés » dans leurs cabinets, seuls ou en groupe. Les malades paient le médecin et sont remboursés ensuite par la Sécurité sociale et les mutuelles quand ils en ont une. Une partie des médecins demandent un tarif plus élevé que celui qui est remboursé par la Sécurité sociale, cela s'appelle un dépassement, lequel n'est pas toujours pris en charge par les mutuelles. Il existe, d'autre part, un certain nombre de dispensaires municipaux et mutualistes qui pratiquent ce qu'on appelle le tiers payant : les malades n'ont pas d'argent à avancer sauf la partie non remboursable quand ils n'ont pas de mutuelle. Les médecins libéraux n'ont pas le droit de pratiquer le tiers payant sauf dans certains cas bien particuliers. Ils sont payés « à l'acte » par leurs patients quelle que soit l'importance de l'acte.

L'Ordre des médecins (voir encadré) prend des positions réactionnaires et se permet de parler au nom de tous les médecins, qu'il s'agisse de la mise en place des contrôles patronaux d'arrêts de travail, de l'opposition à la contraception, vis-à-vis de laquelle l'Ordre a freiné des quatre fers avant de l'autoriser, de l'IVG qu'il a interdit longtemps, mais aussi de concurrence entre médecins (cela va jusqu'à réglementer les salles d'attente des cabinets de groupe, la

taille des plaques professionnelles, la distance entre deux cabinets...).

## L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS

Suivant la loi Le Chapelier, abolissant les corporations, la Révolution française autorise le libre exercice de la médecine. Plusieurs débats et tentatives pour codifier et encadrer la profession vont avoir lieu ensuite notamment pour faire face au charlatanisme. Mais la loi de création de l'Ordre des médecins fut promulguée le 7 octobre 1940 sous pression du régime nazi, avec comme but essentiel de faire la chasse aux étrangers et d'interdire la profession aux juifs. Le 27 août 1944 à la fin de la guerre, l'Ordre est dissout. Le 24 septembre 1945, une ordonnance signée par M. Billoux, ministre communiste du gouvernement du général de Gaulle crée l'Ordre des médecins actuel dont le but principal est de faire respecter les règles édictées par le code de déontologie. Son fonctionnement est rigoureusement identique à l'ancien Ordre.

Depuis, il s'est toujours illustré par ses prises de position réactionnaires et, s'il a dû reculer dans certains domaines, il continue de cautionner, par ses silences, toutes les mesures qui tentent de diminuer l'accès aux soins.

## APRÈS 68, LA MÉDECINE LIBÉRALE EST AUSSI CONTESTÉE !

Dans ces années 1970 naît un mouvement de remise en cause de toute cette organisation et un certain nombre de médecins généralistes mais aussi spécialistes, de gauche, humanistes, revendiquent la critique de la médecine à l'acte et la possibilité d'utiliser

leur temps pas seulement aux soins mais aussi à la prévention et à l'éducation sanitaire. Ils sont scandalisés par les positions réactionnaires de l'Ordre des médecins et entrent en lutte en ne payant plus leurs cotisations. Ils réclament le droit de pratiquer le tiers payant même si cela peut faire de l'ombre et de la concurrence à ceux des médecins qui le refusent. Ces revendications sont portées essentiellement par le Syndicat de la médecine générale mais également par des regroupements locaux. Des professionnels de santé et des usagers se joignent à ce mouvement. Enfin ces médecins projettent de mettre en place des structures collectives, appelées Unités sanitaires de base où les contrats avec la Sécurité sociale, les mutuelles, les collectivités et le ministère de la Santé permettraient de prendre en charge les soins mais aussi la prévention et l'éducation sanitaire. Ces médecins font le projet d'y être salariés et de ne plus être rémunérés à l'acte. Une centaine de projets sont ainsi élaborés entre 1975 et 1983. À l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, le gouvernement semble favorable à ces projets et demande à leurs incitateurs de passer beaucoup de temps à les construire jusque dans les moindres détails et de les soumettre pendant de longues heures dans les bureaux du ministère. Les deux médecins dont nous racontons l'expérience ci-dessous n'étaient pas très confiants dans les promesses de cette gauche. Ils ont néanmoins joué le jeu mais avaient hélas raison, car sur les 80 demandes, un seul projet a pu voir le jour, promis inéluctablement à l'échec car seul, en butte évidemment aux attaques de leurs confrères réactionnaires qui ont tout fait pour que cette expérience ne dure pas. 30 ans après, la droite récupère en la déformant cette idée d'Unité sanitaire de

base, elle ne veut pas salarier les médecins mais dans ces structures qu'elle propose de mettre en place, elle leur impose un surcroît de travail : saisie informatique en lieu et place de secrétaires non embauchées, remplissage de multiples justificatifs, fichage des personnes par l'intermédiaire des dossiers médicaux personnalisés présentés comme un progrès.

C'est dans ce contexte que se situe l'histoire singulière de ce cabinet médical, entre 1976 et 2011, des docteurs Didier et Danièle Poupardin qui viennent de prendre leur retraite.

Ce sont 35 ans d'exercice, de lutte et d'indignation dans un quartier populaire de Vitry-sur-Seine (94).

Cela commence par l'Ordre des médecins, qui dès 1978, poursuit Danièle Poupardin devant le tribunal d'instance d'Ivry pour non-paiement de sa cotisation. Il s'agissait aussi d'une revanche contre une militante qui avait affirmé haut et fort son engagement auprès des femmes souhaitant interrompre une grossesse non choisie. De nombreux médecins et patients la soutiennent et demandent également la dissolution de cet Ordre. Didier Poupardin sera lui aussi traîné un peu plus tard devant le tribunal.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981 ne change rien : la dissolution de l'Ordre faisait pourtant partie des 110 promesses du candidat François Mitterrand.

Au cours de cette lutte, les autres questions de santé sont soulevées par les usagers et les professionnels de santé et l'association Réflexion, action, santé (RAS) se crée sur le quartier autour du cabinet. Elle discute, réfléchit, organise des débats publics et critiques sur les questions de santé (mal de dos, nutrition, sommeil, relaxation, vaccins, mais aussi Sécurité sociale etc.), et s'engage dans un de ces 80 projets de la transformation du cabinet médical en Unité sanitaire de base, dont il est question ci-dessus.

Nous sommes en 1984, la gauche est au pouvoir et on peut espérer qu'elle puisse encore dissoudre l'Ordre des médecins. Il se trouve qu'un conseiller ordinal est expert dans le contrôle médical dans le Val-de-Marne. Le docteur Poupardin demande un congé de longue maladie pour une de ses patientes salariée atteinte d'artérite. Ce conseiller expert refuse ce congé, sans même examiner la malade ! Le docteur Poupardin veut montrer que l'Ordre se permet d'être juge et partie. Il porte plainte devant l'Ordre contre l'expert.

Cette plainte est aussitôt retournée contre lui pour manque de confraternité ! Le huis clos imposé est bravé par l'association RAS qui occupe lors du procès le Conseil national de l'Ordre pour protester contre la tenue d'un nouveau procès d'exception à huis clos... Le procès est reporté grâce à la mobilisation, mais lors du 2<sup>e</sup> procès, le gouvernement de gauche envoie six cars de CRS pour recevoir la délégation de médecins, d'élus et de RAS ! Didier Poupardin n'est pas condamné (il ne reçoit qu'un blâme dont toutes et tous rient encore), petite victoire personnelle dans un contexte de grosse défaite puisque l'Ordre des médecins est maintenu.

Ces dix premières années du cabinet marquées par l'arrivée de la gauche en 1981 sont hélas très éclairantes ; des promesses d'abord non tenues, puis l'envoi des forces de l'ordre contre ceux qui rappellent les promesses et l'opposition à tous les projets alternatifs qui sont des incursions dans le mode de domination capitaliste.

Le cabinet médical est voisin d'un foyer de travailleurs étrangers où vivent plusieurs centaines de résidents pour l'essentiel maliens. Ils sont nombreux à venir consulter au cabinet d'autant que parallèlement, Danièle et Didier sont militants actifs du MRAP avec des responsabilités locales et départementales. Ils sont particulièrement présents lors de la grève de la faim des sans-papiers du Val-de-Marne en 1998 avec occupation à Créteil puis Limeil-Brevannes. Cette solidarité militante contribue grandement à changer le mauvais climat dans la commune autour de cette question à la suite de la honteuse opération dite du bulldozer, organisée par la municipalité PCF contre l'autre foyer de travailleurs étrangers de la commune. Par la suite, depuis 2003, une association d'alphabétisation est très active dans le même quartier. Autour du cabinet médical s'est ainsi greffée une sorte de point de rendez-vous militant intervenant sur les questions de santé et la solidarité avec les travailleurs immigrés. L'appartenance politique revendiquée à la LCR puis au NPA de nos deux médecins n'a absolument pas été un obstacle à ce que ce réseau soit très unitaire dans une commune pourtant marquée par une grande histoire de sectarisme vis-à-vis de la gauche radicale.

### LA CPAM VEILLE AU GRAIN

La pratique médicale progressiste, les activités militantes ont toujours énervé la

Caisse primaire d'assurance maladie qui va dépenser beaucoup d'énergie à contrôler l'activité professionnelle et à faire pression pour diminuer le plus possible les prescriptions remboursées. Cette politique atteint son apogée avec l'affaire des ordonnances dite « bizones ». Les personnes en affection longue durée (ALD) se voient prescrire leurs soins sur des ordonnances spéciales où sont inscrits les traitements correspondant à la pathologie grave remboursés à 100% dans un cadre et les autres médicaments non remboursés intégralement dans un autre. Les malades sont ainsi « découpés en tranche » comme l'a toujours rappelé le docteur Poupardin et non considérés comme des êtres humains à part entière ; ce sont les plus pauvres qui n'ont pas de mutuelle qui sont les plus sanctionnés tandis que les médecins sont sommés de se justifier en permanence sur l'emplacement du médicament sur l'ordonnance. Pour ces raisons, il prescrit tous les traitements dans la zone à 100%. La direction de la CPAM du 94 lui demande de régler la somme de 2600 euros que les personnes qu'il a soignées n'auraient pas dû recevoir et 4000 euros de pénalités ! Didier Poupardin refusant de payer, la CPAM le traîne devant la justice. La CPAM est beaucoup moins exigeante lorsqu'il s'agit de se faire rembourser par les patrons les indemnités qu'elle a versées à des salariéEs atteintEs de maladies reconnues comme professionnelles, ce que la loi permet ! Le procès qui devait avoir lieu en mai 2010 a été reporté en septembre. En présence d'une bonne centaine de personnes (élus de gauche, médecins, habitants du quartier, sans-papiers du collectif de Vitry, militantes et militants associatifs et politiques) et après plusieurs manifestations, conférences de presse, le tribunal n'a pas voulu s'engager et a nommé un expert chargé d'étudier les dossiers un par un ! Des convergences de luttes inédites et surprenantes ont pu s'opérer. La CPAM et la police ont dû être très surpris de voir débarquer plusieurs dizaines de sans-papiers lors des manifestations de solidarité avec le docteur en butte à la répression (lui aussi !)

Actuellement l'acharnement de la Caisse nationale d'assurance maladie et des CPAM autour des ordonnances bizones, des prescriptions de soins infirmiers, de kinésithérapie, d'exams divers, n'est pas du tout lié à des préoccupations médicales, à l'utilité de ces prescriptions, à l'intérêt des patients. Il ne s'agit que de considérations économiques. Des mesures perverses vont



de pair avec ces contraintes. L'assurance maladie a notamment mis en place des Contrats d'amélioration des pratiques individuelles (Capi) qu'un nombre important de médecins a déjà signé. Bien sûr, Didier Poupardin ne l'a pas signé! Est-il utile de dire que l'Ordre des médecins n'a pas protesté contre ces Capi? Mais ce n'est pas suffisant. En juillet 2011, la Cnam fait signer aux syndicats médicaux une nouvelle convention contenant la notion de médecine à la performance: plus les médecins limiteront leurs prescriptions remboursées et mieux ils seront récompensés par des primes importantes. Ainsi, le fichage et le contrôle des médecins et des malades s'accroissent.

Le libéralisme n'a vraiment rien à voir avec la liberté dans une profession dite libérale, l'exercice devient de plus en plus contrôlé et l'esprit d'initiative de plus en plus limité, sauf s'il s'agit de marchandiser au maximum en dehors du service public!

**DES LUTTES NATIONALES SONT NÉCESSAIRES**

Didier Poupardin a pris sa retraite en juin 2011, Danièle est déjà en retraite. Cette histoire est singulière à plusieurs niveaux mais il faut bien reconnaître que l'enthousiasme de ces plus de trente ans de lutte est associé à beaucoup d'amertume. Les combats ont jusqu'à présent été tous vaincus, qu'il s'agisse de la non-dissolution des ordres professionnels, de l'accroissement des non-remboursements, de la privatisation grimpante de la Sécurité sociale. Que s'est-il passé? Les «grands partis de gauche» n'ont pas cessé de tenir un double discours, en associant des soutiens locaux et le fait de ne mener aucune lutte d'envergure nationale pour que cela change. La même chose s'est produite au niveau des syndicats de travailleurs. Didier et Danièle Poupardin déplorent que les petits partis, qui affirment haut et fort leur position pour un système de santé solidaire, n'aient pas su trouver l'espace nécessaire pour sortir du contexte local des luttes et porter des propositions de lois autour desquelles auraient pu se greffer des mobilisations dépassant les luttes locales.

Dans un contexte d'attaque sans précédent de la droite et du patronat contre les acquis sociaux, il est bien sûr possible de mener des expériences alternatives, d'avoir une pratique professionnelle progressiste. Le prix peut être lourd à payer, mais sur des questions qui ne vont pourtant pas de soi, il est souhaitable, possible de se bagarrer et de réaliser des cadres unitaires quitte à ce

que les instances locales ne soient pas au diapason de leurs homologues nationaux. □

© Photothèque Rouge - JMB / Didier Poupardin





## ENTRETIEN AVEC DANIÈLE ET DIDIER POUPARDIN

*Lors des dernières mobilisations, vous avez souvent dit que du principe initial de la Sécu « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », on est passé à « chacun doit payer selon ses besoins et reçoit selon ses moyens ». Pouvez-vous préciser ce que cela signifie concrètement pour un cabinet médical dans un quartier populaire ?*

C'est très simple : celles et ceux qui ne peuvent pas se payer de mutuelle et qui sont considérés comme pas assez pauvres pour avoir droit à la CMU doivent renoncer à beaucoup de soins. Pour les étrangers sans papiers qui n'ont pas encore l'Aide médicale d'État, c'est pire. Les dépassements pas toujours pris en charge par les mutuelles privent beaucoup de patients du recours à des spécialistes et/ou à des opérations dans le lieu de leur choix ou tout simplement sans trop attendre.

*En décembre 2010, avec d'autres médecins, vous avez lancé le Manifeste des médecins solidaires qui entend s'opposer à tout ce qui tend à restreindre l'accès aux soins et à leur remboursement. Il veut défendre une médecine de qualité pour toutes et tous et une Sécu vraiment solidaire. Quelles sont les avancées et perspectives ?*

Si beaucoup de médecins s'engagent dans cette voie et que des partis politiques se battent pour que des lois mettent un terme à la privatisation de la Sécurité sociale et mobilisent vraiment pour des mouvements d'envergure, on peut gagner.

*Et durant toutes ces bagarres, quelle a été l'attitude des différents syndicats de médecins ?*

MG France, UGé et le syndicat des médecins salariés ont soutenu Didier dans l'affaire des bizonnes mais signent aujourd'hui les conventions qui vont dans le sens de la récompense au mérite ! Le SMG a les mêmes positions que nous mais il n'a pas été reconnu comme représentatif par la gauche au pouvoir...

*Et pour terminer : si c'était à refaire ?*

On recommencerait mais en veillant davantage à ce que nos combats servent au NPA non seulement dans sa construction locale, non seulement dans l'élaboration de son programme de santé mais aussi autour de propositions législatives dont nous pourrions nous servir pour donner un sens important à nos luttes vis-à-vis de celles et ceux qui se retrouvent à nos côtés, ou qui hésitent, ou qui peuvent être sensibles aux sirènes des pouvoirs publics tout en étant indignés. La démonstration politique aurait été ainsi meilleure, car davantage relayée par un programme anticapitaliste et autour duquel auraient pu se regrouper toutes celles et tous ceux concernés à un moment ou un autre.

[http://www.petitions24.net/manifeste\\_des\\_medecins\\_solidaires](http://www.petitions24.net/manifeste_des_medecins_solidaires)

© Photothèque Rouge - JMB / Danièle Poupardin





# Articulation entre féminisme et antiracisme

Nous publions deux contributions (la deuxième étant une réponse à la première), concernant un débat qui a lieu dans le NPA sur nos tâches dans la période en tant que féministes et antiracistes.

## Décrypter les discours racistes, une nécessité féministe

PAR LISBETH SAL ET CAPUCINE LARZILLIÈRE

**À** entendre les membres du gouvernement, on serait parfois presque touché de leur attachement à la cause des femmes: «*Je veux envoyer un signal fort à toutes les femmes qui se battent pour leur dignité*», affirme F. Fillon en octobre 2010, après le vote de la loi interdisant le port du voile intégral dans l'espace public. N. Sarkozy, de son côté, justifie ainsi la loi: «*Prenons garde de ne pas offrir aux adversaires de la démocratie, de la dignité et de l'égalité entre les sexes l'opportunité d'une victoire qui mettrait notre société dans une situation bien difficile.*» Pourtant, le 8 mars 2011, il déclarait: «*la journée des femmes est sympathique*» mais pas «*essentielle*», puisque aujourd'hui «*la vie des femmes ressemble à la vie des hommes, les choses ont changé considérablement*». En quelques mots, voici comment la droite articule son discours: s'il n'y avait pas ces dangereux «*islamistes*», la situation des femmes serait absolument idéale. C'est ce discours que nous souhaitons ici décortiquer pour le désamorcer et proposer des pistes d'action féministe et antiraciste.

### LA PERVERSION DU FÉMINISME PAR LA DROITE ET L'EXTRÊME DROITE

«*J'entends de plus en plus de témoignages sur le fait que dans certains quartiers, il ne fait pas bon être femme ni homosexuel [...]*», s'insurgeait Marine Le Pen dans un

discours prononcé à Lyon en décembre 2010. Cette déclaration fait écho à ses prises de position concernant le Pacs ou le droit à l'avortement, qu'elle a affirmé ne pas vouloir abolir si elle arrivait au pouvoir. Prenant ainsi à rebrousse-poil une partie de son électorat, son attitude est l'une des facettes du «*relooking*» du FN. Mais qu'on ne s'y trompe pas, son programme n'a pas changé pour autant: la défense de la famille française est axée sur la mise en place d'un revenu parental dès le premier enfant visant implicitement au retour des femmes au foyer et sur l'affirmation du droit à la personne dès la conception qui remet en cause l'IVG. Quand M. Le Pen prend la défense des femmes et des homosexuels dans «*certaines quartiers*», il s'agit donc clairement d'une perversion du discours féministe et LGBTI qui poursuit différents objectifs: rallier un électorat nouveau et allonger la liste des «*victimes*» de la religion musulmane identifiée comme la source de l'oppression. «*Je réitère qu'un certain nombre de territoires, de plus en plus nombreux, sont soumis à des lois religieuses qui se substituent aux lois de la République*», déclare-t-elle dans la suite de son discours.

La politique menée par l'UMP au pouvoir s'inscrit dans la même logique. D'une certaine manière, le gouvernement tient un discours de défense des droits des femmes. Ainsi, la loi «*relative aux violences faites*

spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants», du 9 juillet 2010, reprend-elle une revendication ancienne du mouvement féministe, dont un certain nombre d'associations a d'ailleurs été auditionné dans le cadre de l'élaboration de la loi. Ces associations ont ensuite exprimé leur déception devant le contenu définitif de la loi, en retrait par rapport à leurs ambitions. Mais elles ont cependant mis en place à l'automne un comité de vigilance pour son application, ce qui montre que la loi était évaluée comme une avancée du point de vue des droits des femmes. Il faut s'interroger sur la logique politique d'un gouvernement qui d'un côté affiche cette posture de défense des droits des femmes et, de l'autre, mène une politique sociale qui aggrave considérablement leur situation: remise en cause de l'IVG par la baisse des crédits, réformes des retraites qui pénalise en premier lieu les femmes, etc.

### LES RESSORTS RACISTES DU DISCOURS

Comment expliquer une telle ambivalence? On pourrait faire l'hypothèse, optimiste, que les luttes féministes ont un tel impact sur les mentalités que même la droite et l'extrême droite seraient aujourd'hui contraintes, au moins dans leur discours, de reprendre leurs thématiques. Après tout, c'est sous Giscard



que l'avortement a été légalisé ! Cependant, compte tenu du rapport de forces actuel, l'hypothèse reste peu convaincante et conduit à chercher d'autres explications. Dans le cas de la loi sur les violences faites spécifiquement aux femmes, le gouvernement est intervenu pour bloquer toute allusion aux violences au travail, limitant la loi aux seules violences conjugales. Par ailleurs, les mesures visent essentiellement la répression des coupables, sans logique de prévention. L'État se pose en protecteur de femmes victimes de la violence de certains individus qu'il faut punir. Dans cet esprit, la violence est considérée comme le fait d'individus dangereux et non comme le résultat d'un système de domination patriarcale.

D'autre part, les médias, le gouvernement et plus généralement l'élite politique mettent en avant l'idée que cette violence serait beaucoup importante dans « les banlieues » qu'ailleurs et qu'elle s'expliquerait par la culture dite « arabe » ou « musulmane » de leurs habitants. Cette idée a été une nouvelle fois dramatiquement illustrée par l'affaire DSK : la possibilité même de sa culpabilité a été tout simplement écartée. « *L'impensable viol* », selon l'expression de Clémentine Autain<sup>1</sup>, s'illustre par les déclarations répétées de ses amis : « *cela ne lui ressemble pas* ». Autant dire que le viol reste d'une part un crime encore très largement occulté, d'autre part un crime « qui ne ressemble pas » aux hommes blancs de pouvoir. À l'inverse, « *combien avons-nous dû supporter de documentaires et de reportages sur « la cité du mâle », cette zone de non-droit où les non-blancs seraient d'affreux sexistes assommés par la religion, la drogue et la haine des femmes. Faut-il comprendre que les mâles blancs des beaux quartiers sont d'une nature différente ?* »<sup>2</sup> Ainsi, « *le groupe majoritaire, en faisant fi de l'ampleur des violences sexistes en son sein (alors que le viol et la violence conjugale sont bel et bien présents dans tous les milieux sociaux), en mettant en exergue certaines différences culturelles dans les manifestations du sexisme (comme la volonté de voiler les femmes), en occultant parallèlement la spécificité de son propre sexisme (la tendance à exhiber les femmes dans leur nudité en toutes circonstances et à les réduire à des objets sexuels) a construit un raisonnement qui non seulement culturalise, mais aussi ethnicise et « racialise » les violences sexistes.* »<sup>3</sup>

C'est ainsi que l'on peut dire qu'il y a aujourd'hui une instrumentalisation raciste du féminisme : un pseudo-discours de défense des droits des femmes ne reconnaît pas en réalité l'existence d'une domination vécue par les femmes dans la société, fruit d'un ordre patriarcal, mais présente les femmes comme victimes d'une soumission qui relève du culturel, et dont la source réside dans l'islam. Celui-ci, par essence, remettrait en cause les valeurs d'égalité hommes-femmes que la société française, elle, mettrait en pratique. L'État se pose comme le défenseur des femmes en désignant l'opresseur, l'homme musulman agit par la contrainte, mais « pour son bien », sur sa compagne forcément soumise ou complice. En juin dernier, par exemple, il refuse l'accès à la nationalité française à un Algérien marié à une française parce qu'il ne respecterait pas « *l'égalité homme-femme telle qu'elle se conçoit dans la République.* »<sup>4</sup>

#### COMMENT AGIR EN TANT QUE FÉMINISTE AUJOURD'HUI ?

Il est indispensable de mesurer les effets de ce discours si nous souhaitons construire une contre-hégémonie féministe. En effet, cette instrumentalisation constitue un véritable piège pour le mouvement féministe : elle conduit à casser la solidarité entre femmes, mettant d'un côté les femmes musulmanes, avec ou sans foulard, victimes soumises et jamais considérées comme actrices de leur émancipation, sauf si elles manifestent leur adhésion aux « valeurs occidentales », de l'autre la société occidentale, voire un certain féminisme occidental, capable d'édicter les normes de l'égalité hommes-femmes et les chemins de la libération.

Le mouvement féministe doit s'armer et se donner des outils pour résister à cette instrumentalisation. Sur le fond, il n'est bien sûr pas question de faire des concessions sur les droits, les acquis des femmes et tout ce qui tend à conduire à leur émancipation. Il s'agit de penser l'articulation des dominations dans un contexte particulier à un endroit donné. Mesurer que le discours dominant, ici et maintenant, change, évolue, récupère des aspirations féministes pour les retourner contre les raciséEs, ne peut être sans effet sur le discours féministe à déployer. Et celui-ci ne peut se passer d'être antiraciste. Plus précisément, il ne doit faire aucune concession devant l'instrumentalisation qui s'opère : tenir les deux bouts, en permanence.

Un bon exemple de cette articulation nécessaire a été mise en œuvre cette année par le collectif Mamans toutes égales<sup>5</sup>. Constitué à l'initiative de mères d'élèves portant le foulard exclues des sorties scolaires, le collectif s'est mobilisé contre le projet de L. Chatel de faire de cette discrimination un principe légal<sup>6</sup>. Une fois de plus, c'est l'islam qui est visé. Une fois de plus, ce sont les femmes qui en font les frais. À l'intersection des combats antiracistes et féministes, il constitue un cadre d'auto-organisation qui doit attirer notre attention. Mais plus largement, il est du devoir du mouvement féministe dans son ensemble de ne pas rester silencieux face à cette instrumentalisation de son discours à des fins racistes. □

1. Clémentine Autain, in *Un trousseage de domestique*, ouvrage coordonné par Christine Delphy, Syllepse, septembre 2011, p.29.

2. Sabine Lambert, *idem*, p.39.

3. Christelle Hamel, « De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire », *Migrations Société*, n°99-100, mai-août 2005.

4. [http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/06/10/un-refus-de-nationalite-sans-precedent\\_1534306\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/06/10/un-refus-de-nationalite-sans-precedent_1534306_3224.html)

5. <http://mamans-toutes-egales.tumblr.com/>

6. Le gouvernement a annoncé en août dernier renoncer pour l'instant à proposer une loi.





# Antiracistes, anticapitalistes et féministes

PAR HÉLÈNE ADAM, MARIE-DO BARTOLI, INGRID HAYES, SOPHIE JOUBERT, JOSETTE TRAT

**I**l nous semble que l'approche centrée sur «l'instrumentalisation raciste du féminisme», exposée par Capucine Larzillière et Lisbeth Sal dans divers textes<sup>1</sup> conduit à des dérives dangereuses.

## ÊTRE, TOUJOURS ET EN MÊME TEMPS, ANTIRACISTE ET FÉMINISTE

Nous sommes d'accord pour dénoncer toute expression ou manifestation de racisme qui s'abrite derrière un discours soi-disant progressiste - pseudo féministe par exemple - surtout quand les actes et le discours s'opposent point à point. Comme militantes anticapitalistes, nous sommes particulièrement attachées au caractère indissociable du dire et du faire et à la nécessité, à tout moment et en tout lieu, d'être tout à la fois antiracistes et féministes. Il ne s'agit donc pas de se cantonner à une proclamation de principe mais d'interroger la signification de cette affirmation dans ses conséquences concrètes. Dans le cas de la loi contre le voile intégral, cela

signifie que nous étions et restons opposées à la loi discriminatoire inscrite dans une offensive raciste, mais que nous sommes tout autant opposées au voile intégral, que nous dénonçons comme une manifestation d'oppression des femmes. Ce qui veut dire que nous nous interdisons toute alliance avec le gouvernement, puisque nous combattons sa «solution» répressive et raciste. Mais cela signifie également que nous dénonçons toute alliance avec des fondamentalistes religieux, prétendument justifiée par l'urgence de l'antiracisme et qui conduirait à cautionner leurs conceptions sexistes.

Le risque évident, dans une situation difficile, est de ne marcher que sur une jambe, en oubliant ou secondarisant l'un ou l'autre des combats.

Or un certain nombre de camarades (dont Lisbeth et Capucine) demandent aux féministes de rendre des comptes sur le terrain de l'antiracisme, mais jamais, jusqu'ici, aux antiracistes sur le terrain du féminisme. Complaisance d'autant plus étrange

que nous partageons en principe l'idée fondamentale selon laquelle la domination patriarcale - et donc l'oppression des femmes - a largement précédé l'avènement du système capitaliste et est partie prenante de tous les systèmes sociaux. Les formes de racisme ont pu évoluer au cours de l'histoire et recourent souvent, à l'ère de la mondialisation, la stigmatisation de celui qui doit incarner la peur (l'étranger) ou l'infériorité (l'exploité). Mais de ce fait, les populations désignées ne sont pas les mêmes selon que l'on se trouve en Arabie saoudite ou en Allemagne. Les femmes quant à elles ont le triste privilège d'être, toujours et partout, la moitié de l'humanité bafouée et opprimée. Capucine et Lisbeth soulignent par ailleurs le fait qu'au nom d'un féminisme qu'il n'a aucune légitimité à s'attribuer, le gouvernement renforce la stigmatisation raciste dont les populations issues de l'immigration et notamment de confession musulmane sont victimes. Mais en divisant les femmes, en diffusant l'idée que l'émancipation des femmes en Occident serait chose faite et l'égalité obtenue, cette logique renforce également l'oppression sexiste dont toutes les femmes («nous, les femmes») sont victimes : comment faire valoir une oppression commune réputée disparue ? Le défi posé aux féministes dépasse donc la prise en compte de la manière dont la bourgeoisie récupère une partie de leurs revendications pour les utiliser contre «les raciséEs» : il s'agit de lutter contre la récupération d'une partie des revendications féministes contre le féminisme lui-même. Ne faire aucune concession concernant l'oppression des femmes dans tous les autres combats (antiraciste, anti-impérialiste et dans la lutte de classe) est donc bien une question fondamentale.

## UN CERTAIN MALAISE

Évidemment, nous répondra-t-on, mais alors pourquoi diable ne voit-on aucun texte qui en fasse état ?

Le «malaise» que nous ressentons à la lecture de cette dénonciation répétée du piège

© Photothèque Rouge - Taous





de l'instrumentalisation du féminisme ne cesse de grandir. Est-ce à dire que le féminisme – ou l'essentiel du mouvement féministe – est d'ores et déjà tombé dans le piège? Faut-il considérer que le mouvement féministe est, à de rares exceptions près, porteur d'un discours raciste? Voire que ses combats ont eu une portée si limitée (et surtout si peu universelle car nettement trop «occidentale») qu'ils sont facilement récupérables par la droite ou l'extrême droite? Comment devons-nous comprendre la phrase «Après tout, c'est sous Giscard que l'avortement a été légalisé»? Sous entend-elle que la droite peut tout absorber concernant les luttes des femmes, ce qui réduit leur portée? Devons-nous rappeler ce qui en principe est notre compréhension commune des luttes et des rapports de forces: c'est une mobilisation sans précédent contre la pénalisation de l'avortement qui a permis d'arracher sa légalisation, cet acquis décisif dont sont privées encore une forte proportion de femmes de par le monde et que notre rapport de forces a permis de conserver jusqu'à présent, malgré toutes les tentatives de limiter l'exercice de ce droit. Les féministes des années 1960 et 1970 se heurtaient déjà aux désaccords des forces irlandaises qui luttaient les armes à la main contre l'impérialisme britannique sous le drapeau du catholicisme le plus intégriste sur cette question. Fallait-il prendre le parti des féministes? Oui, et ce n'est qu'un exemple parmi bien d'autres.

La question demeure également ouverte sur la lutte contre les violences faites aux femmes: nous partageons évidemment la critique virulente de toutes les formes de récupération sécuritaire et raciste de celle-ci. Mais les camarades omettent de répondre à une question décisive: fallait-il (faut-il) ou non mener cette lutte-là? Faut-il s'abstenir de dénoncer les violences faites aux femmes partout, et donc aussi dans les quartiers populaires, au prétexte que le gouvernement dévoie la mobilisation en stigmatisant lesdits quartiers?

## REDÉPLOYER TOUTE LA RICHESSE DE NOS COMBATS

Plus généralement, dans un contexte également marqué par une offensive antiféministe, il faut se méfier du type de critique qu'on développe. Non qu'il faille s'empêcher d'aborder les questions stratégiques, mais en étant vigilantEs. Ainsi, le fait d'ex-

pliquer, comme on l'entend parfois dans nos rangs, que les «vieilles» organisations féministes sont aveugles aux évolutions de la société et aux enjeux de solidarité au-delà des femmes blanches privilégiées, fait écho à l'entreprise permanente de disqualification des féministes ringardisées. De même, si la critique du pseudo-universalisme bourgeois et colonialiste est nécessaire, le fait de mettre en doute qu'il puisse exister des valeurs universelles portées par toutes les féministes revient à mettre en doute les possibilités (voire le bien-fondé) d'un combat internationaliste et d'une révolution mondiale. L'idée d'une altérité culturelle indépassable entre l'Occident et le reste du monde, qui a beaucoup de succès dans les classes dominantes, nourrit tout autant discriminations, guerres et divisions, qui sont autant d'obstacles décisifs à notre combat. Plus spécifiquement, le fait de sembler considérer que certains acquis du féminisme sont assimilables à un «féminisme occidental» revient à fragiliser ces acquis par ailleurs déjà menacés.

Une partie des questions stratégiques que Capucine et Lisbeth présentent comme nouvelles sont en fait des préoccupations anciennes. La problématique de ce qui se cache derrière le «Nous, les femmes» n'est pas récente. Le mouvement féministe s'est divisé dans les années 1970 sur l'importance ou non de réaffirmer un soutien particulier aux luttes des femmes de milieux populaires. Les féministes «lutte de classe» notamment ont insisté sur l'interaction entre la lutte des femmes contre leur oppression «spécifique» et la lutte des classes, tandis que d'autres comme C. Delphy<sup>2</sup> ont insisté sur une seule oppression: le «patriarcat» considéré comme «l'ennemi principal». De manière symétrique, les féministes dans leur ensemble se sont longtemps heurtées à un mouvement ouvrier qui en faisait une simple lutte de bourgeoises privilégiées... On note que cette question des classes, décisive dans la réflexion du mouvement féministe, a disparu dans la réflexion des camarades. De même, la mise en avant du caractère censément rétrograde des sociétés colonisées ou anciennement colonisées, et notamment vis-à-vis des femmes, fait partie du répertoire habituel de l'autojustification des tenants de l'exploitation coloniale ou néocoloniale.

En outre, la tentative de récupération des luttes et revendications progressistes n'est pas propre au mouvement féministe. Nancy Fraser décrit très clairement le phénomène pour le féminisme<sup>3</sup>, mais un Boltanski par

exemple a abordé la question de manière plus générale: le capitalisme parvient régulièrement à incorporer/dénaturer/instrumentaliser des éléments issus de tous les terrains de mobilisation<sup>4</sup>. Pour prendre un exemple récent, on se souvient de la récupération par Sarkozy du discours valorisant les salariés, ses citations de Jaurès, etc. Alors, par crainte de la «récupération», faut-il en rester à une argumentation purement défensive ou au contraire déployer toute la richesse de nos combats, en les articulant<sup>5</sup> pour dessiner un projet de société alternatif qui permette d'unifier tous les exploités et opprimés dans la lutte contre cette société fondée sur la recherche du profit maximum, de haine et de peur qui nous transforme tous et toutes en simple marchandise? Il faut maintenir le caractère multidimensionnel de tous nos combats.

Au total, il nous semble que l'approche développée par Capucine et Lisbeth conduit à diviser les féministes, y compris au sein du NPA, au prétexte d'unifier, et, en relativisant la portée des revendications féministes fondamentales, à affaiblir le combat féministe en tant que tel. □

1. Une version longue de leur article est déjà publiée sur le site de Contretemps.

2. C. Delphy: *L'ennemi principal*, Syllepse, 1998 et 2001.

3. Fraser, Nancy, «Féminisme et capitalisme, une ruse de l'histoire», site *essf* article n°21442.

4. Voir par exemple Luc Boltanski, Eve Chiapello, *Le Nouvel esprit du capitalisme*, 1999.

5. Cf. H. Adam, I. Hayes, G. Liégard, J. Trat, «Féminisme et religion», à propos des oppressions croisées, site *essf* article n°16638, février 2010 et également J. Trat: «Les nouveaux défis pour les féministes», *Cahiers du féminisme dans le tourbillon du féminisme et de la lutte des classes*, Syllepse, 2011.



PAR HENRI CLÉMENT

# Le parti : un outil dépassé ?

Plusieurs événements concourent à réactualiser la notion de parti politique : les primaires socialistes comme le mouvement des Indignés, en faisant appel à la mobilisation directe des citoyens, tendent, chacun à leur manière, à une mise en cause de l'activité des partis. Les hommages rendus à notre camarade Léonce Aguirre sont eux-mêmes l'occasion de reprendre ce débat depuis les origines<sup>1</sup>. Dans ce contexte, le petit livre de l'éditeur genevois Entremonde ne peut manquer d'attirer l'attention, avec son titre évocateur. Considéré comme un des théoriciens de la gauche conseilliste, Rühle fut député social-démocrate et membre du Spartakusbund, ainsi que du Parti communiste allemand (KPD) qu'il quitta pour fonder le Parti communiste ouvrier d'Allemagne (KAPD). Le texte qui donne son titre à ce recueil a d'ailleurs été rédigé à l'occasion de la fondation de cette nouvelle organisation, en 1920. Centralement, c'est une critique vigoureuse du parlementarisme et de la politique électorale du KPD, présentée comme électoraliste : «*Le KPD est devenu un parti parlementaire comme les autres partis. Un parti du compromis, de l'opportunisme, de la critique et de la joute oratoire. Un parti qui a cessé d'être révolutionnaire*»<sup>2</sup>. C'est notamment autour de cette question qu'avec d'autres militants Rühle polémiqua avec Lénine, qui leur répond à la même époque avec *Le gauchisme, maladie infantile du communisme*. Ces militants dits conseillistes réfutent le rôle directeur et central du parti dans l'activité révolutionnaire : «*Selon la méthode révolutionnaire de Lénine, les chefs sont le cerveau des masses. Possédant l'éducation révolutionnaire appropriée, ils sont à même d'apprécier les situations et de commander les forces combattantes. Ils sont des*

*La question du rôle et de la fonction d'un parti anticapitaliste reste un débat ouvert. Alors que les événements actuels semblent marginaliser son rôle, le petit ouvrage publié par les éditions Entremonde est une invitation à poursuivre la discussion, en faisant un détour par le conseillisme.*

*révolutionnaires professionnels, les généraux de la grande armée civile. Cette distinction entre le cerveau et le corps, entre les intellectuels et les masses, les officiers et les simples soldats, correspond à la dualité de la société, de classe, à l'ordre social bourgeois*»<sup>3</sup>. Si la critique est aussi radicale, c'est que l'accent mis sur le rôle du parti tend à vider de son sens la principale invention des mouvements révolutionnaires du début du XX<sup>e</sup> siècle, les conseils : «*L'organisation d'usine, le système des conseils, telle est l'organisation authentique de la révolution, qui doit remplacer tous les partis et tous les syndicats*»<sup>4</sup>. L'ouvrage tout entier, dont la moitié est constituée du long texte de présentation de Paul Mattick, est une charge contre le léninisme, le bolchevisme et le stalinisme assimilés sans distinction aucune, comme le montre le titre de l'autre texte : *La lutte contre le fascisme commence par la lutte contre le bolchevisme*. Au-delà des formules provocatrices, nombre de critiques formulées par Rühle et Mattick touchent juste : sur le parlementarisme, l'activité syndicale, la discipline interne. Deux points en particulier méritent toute notre attention. D'une part, le fait que la théorie du parti bolchevique était déterminée par le cadre social et historique d'intervention du POSDR<sup>5</sup>, avec une direction en exil et en butte à une répression acharnée, et un militantisme dans la clandestinité. Les deux militants conseillistes ont raison d'insister sur le fait que cette théorie n'est pas adaptée aux pays capitalistes avancés de l'Europe de l'Ouest par exemple. D'autre part, ils ont raison d'insister sur le rôle essentiel des conseils comme instruments du pouvoir et

de la démocratie prolétarienne. Ce pouvoir ne peut être inféodé à la politique du parti, parce que «*la révolution est l'affaire politique et économique de la totalité de la classe prolétarienne*»<sup>6</sup>. Malgré tout, ce cadre théorique recèle de nombreuses faiblesses. Critiquant le «*nationalisme*» bolchevique, Mattick et Rühle raisonnent exclusivement sur la base de la situation allemande. De même, il est frappant qu'ils n'intègrent à aucun moment la dimension de la répression bourgeoise, qu'il s'agisse de la guerre civile en Russie ou de la répression sanglante de la révolution allemande. On a l'impression, par moments, que l'échec provient d'un manque d'audace et de dynamisme révolutionnaires. Paul Mattick, cependant, revient prudemment sur cette question : «*De plus en plus de gens, partant des prémices que les "conditions objectives" de la révolution étaient mûres, expliquaient l'absence de la révolution au moyen de "facteurs subjectifs" tels que le manque de conscience de classe et le manque de compréhension et de caractère*

*de la part des ouvriers*»<sup>7</sup>. Malgré de très nettes faiblesses et un côté un peu fouillis, la lecture stimulante de ce petit ouvrage permet de réaffirmer qu'un parti politique ne saurait être autre chose qu'un simple outil et que toute l'attention de ses militantEs doit être tournée vers les dynamiques profondes qui traversent les couches populaires, les freinent ou les mettent en mouvement, afin de pouvoir militer avec le plus grand nombre. Et qu'il ne saurait y avoir de restriction à l'exercice de la démocratie et de la libre critique ! □

1. Plusieurs textes de notre camarade de cet article ont été mis en ligne sur le site <http://www.europe-solidaire.org/>
2. *La révolution n'est pas une affaire de parti*, p. 84
3. *Ibid.*, p. 64
4. *Ibid.*, p. 69
5. *Parti ouvrier social-démocrate de Russie*
6. *Ibid.*, p. 87
7. *Ibid.*, p. 43

**La révolution n'est pas une affaire de parti,**  
**Otto Rühle,**  
coll. Les cahiers,  
Entremonde, Genève,  
2010, 100 pages,  
8 euros.



# La nouvelle école capitaliste

PAR FRANÇOIS COUSTAL

**A**u confluent de la rentrée des classes et de la rentrée éditoriale, l'automne apporte souvent sa moisson de livres sur la « crise de l'école », de témoignages sur la grande misère de la pédagogie ou encore d'analyses péremptives de la « baisse du niveau » : c'est même devenu un genre littéraire à part entière !

*La nouvelle école capitaliste*<sup>1</sup> va bien au-delà : prolongeant un travail réalisé dans le cadre de l'Institut de recherche de la FSU<sup>2</sup>, cet ouvrage se présente d'abord comme un recensement minutieux et assez exhaustif de l'ensemble des mesures mises en œuvre et des politiques menées par les pouvoirs publics en direction du système éducatif. Ainsi, au fil des chapitres, les auteurs décrivent et analysent notamment les transformations de l'État (et leurs conséquences sur l'école), l'émergence de « l'économie de la connaissance » ouvrant la voie à la marchandisation des savoirs et

connaissances, les effets induits sur l'école de l'idéologie de « la compétence » et de « l'employabilité », le discours du « capital humain » et la privatisation accrue du financement de l'éducation, l'évolution des procédures d'orientation et leur rôle dans la reproduction des inégalités sociales. Ils s'attardent également sur les bouleversements que connaît aujourd'hui le monde de la recherche.

Cette première dimension de *La nouvelle école capitaliste* présente un double intérêt : d'abord, pour les acteurs des résistances au sein de l'institution scolaire, il constituera un remarquable matériau de synthèse des attaques contre l'école. Les autres, notamment les militants peu familiers du monde scolaire mais désireux d'appréhender les enjeux des débats autour de l'école, y trouveront une explicitation de la logique commune à toutes les réformes scolaires, à leur

succession et à leur « empilement ». On reste cependant là en terrain (plus ou moins) connu. La véritable originalité de l'ouvrage est ailleurs : dans la thèse selon laquelle, s'agissant de l'État néolibéral, « *sa transformation ne se limite pas au rétrécissement de son périmètre d'action et à l'affaiblissement de son rôle redistributif* ». En réalité, qu'elles soient privatisées ou demeurent publiques, toutes « *les institutions publiques de l'État [...] sont restructurées sur le modèle de l'entreprise* ». Et cela, bien sûr, vaut aussi pour l'école : « *un nouveau régime salarial s'instaure et impose sa norme au monde de l'éducation* ». Du coup, les auteurs montrent les efforts systématiques – et parfois sidérants – accomplis pour aligner ce monde de l'éducation sur celui de l'entreprise : compétition et concurrence, culture du résultat, évaluations incessantes et sanctions financières, etc. L'ambition est grande : « *l'extension de la logique du marché hors du*

*marché lui-même* ». Le chapitre consacré à la reproduction sociale – via la concurrence entre établissements et au sein même des établissements – réalise un constat assez terrifiant du point d'avancement de ces projets...

Pour finir, les auteurs s'interrogent sur la pertinence redoutable et paradoxale de leurs analyses : « *l'accent mis sur le caractère global, cohérent et continu de la stratégie néolibérale ne risque-t-il pas de nourrir à son tour le pessimisme et le fatalisme ?* » La réponse à cette question ne pourra venir que des luttes et des résistances, dont quelques exemples (modestes) sont évoqués en conclusion... □

1. *La nouvelle école capitaliste*. Christian Laval, Francis Vergne, Pierre Clément, Guy Dreux.

Éditions La Découverte. Août 2011. Prix : 19, 50 euros

2. Fédération syndicale unitaire (organisation syndicale majoritaire). Pour en savoir plus, voir le site de l'Institut de recherches de la FSU : <http://institut.fsu.fr/La-Nouvelle-Ecole-Capitaliste,223-.html>

## Entretien avec Francis Vergne

Membre de l'Institut de recherche de la FSU, militant du NPA, Francis Vergne est l'un des auteurs de *La nouvelle école capitaliste*. Il a bien voulu répondre aux questions de Tout est à nous ! la Revue

**Peux-tu présenter globalement l'objectif poursuivi avec *La nouvelle école capitaliste*, ainsi que la genèse de cet ouvrage (notamment le rôle de l'Institut de recherches de la FSU) ?**

Ce livre est en effet le produit d'un travail collectif de réflexion et d'échange au sein de l'Institut de recherches de la FSU et plus particulièrement du chantier « Politiques néolibérales et action syndicale » que Pierre Clément,

Guy Dreux, Christian Laval et moi-même animons depuis plusieurs années. Au-delà de la seule observation empirique nous avons voulu faire le lien entre la subordination de l'enseignement à la logique de valorisation du capital et l'évolution du capitalisme contemporain. En un mot, la nouvelle école capitaliste est l'école dans laquelle les objectifs et les modes de fonctionnement sont ordonnés

aux exigences de la compétition économique.

**Le titre – *La nouvelle école capitaliste – c'est un clin d'œil à L'école capitaliste en France (Baudelot – Establet, 1971) ?***

C'est à la fois un clin d'œil et une forme de retour vers une sociologie critique – entre autres, celle de Bourdieu ou de Baudelot et Establet – qui a singulièrement disparu du paysage au profit d'une



prolifération de considérations pseudo savantes sur le management de l'école.

**L'un des points forts de l'ouvrage est de montrer que les transformations de l'école ne résultent pas seulement de l'intrusion des mécanismes du marché capitaliste, mais aussi d'une succession de réformes politiques volontaristes menées par les États et impulsées par les « organisations internationales et intergouvernementales, comme l'OCDE et l'Union européenne ». Il y a une conspiration mondiale contre l'école ?**

Conspiration, certainement pas. Par contre, il y a bien une logique convergente et interventionniste des États et des institutions internationales qui va au-delà de la simple « marchandisation ». L'imposition de normes de compétition et de concurrence, la construction de situations de marché là même où il n'y a pas nécessairement de marchandises participent de stratégies qui visent à modifier en profondeur les finalités et jusqu'aux comportements et à la subjectivité enseignante. Notre thèse est que l'État néolibéral est l'agent direct de ce basculement.

**L'ensemble des services publics sont affectés par la réforme ou « recomposition » de l'État, pas seulement par « le rétrécissement de son périmètre d'action et l'affaiblissement de son rôle redistributif » mais aussi parce qu'il est « restructuré sur le modèle de l'entreprise ». Comment cela s'applique-t-il à l'école ?**

Ce point rejoint le précédent et le rôle majeur tenu par l'État entrepreneurial qui se diffuse du sommet à la base... et réciproquement. Loin de se retirer et de laisser faire, l'État néolibéral impose à l'appareil scolaire et à l'organisation de la

science comme à l'ensemble du secteur public les mêmes recettes du « management de la performance ». Le New Public Management s'empare ainsi de la réalité de l'école et l'aligne sur la gestion de l'entreprise privée. Chaque établissement du système scolaire et universitaire doit emprunter de nouvelles formes d'organisation plus efficaces, se positionner sur un grand marché de la formation, redéfinir ses contenus et ses pratiques pédagogiques. Chaque enseignant ou chercheur doit apprendre à évoluer dans un environnement de compétition et de sélection, à répondre et s'adapter aux exigences nouvelles de l'« élève/étudiant client ». Et chaque élève/étudiant doit penser sa formation et son orientation en responsable de son employabilité.

**Un principe explicatif parcourt de nombreux passages de l'ouvrage : « l'économie de la connaissance ». De quoi s'agit-il et quelles sont les conséquences de cette approche ?**

L'injonction faite à l'école de participer de façon décisive au développement de l'économie de la connaissance fait explicitement partie de la Stratégie de Lisbonne qui donnait à l'Europe l'ambition de devenir en 2010 « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde ». L'une des conséquences est que les savoirs et la culture ne sont plus recherchés pour eux-mêmes, mais dans la seule mesure où ils peuvent être sources de profits. Les institutions scolaires et universitaires deviennent des entreprises de production de « capital humain ». Et si la connaissance n'est pas encore totalement assimilée à une marchandise, c'est sous la forme d'une marchandise qu'elle est de plus en plus évaluée et justifiée. Déjà, Marx notait que « dans la

production marchande... on ne produit ici de valeurs d'usage que parce que et dans la mesure où elles sont le substrat matériel, le support de la valeur d'échange ». Il en est de même dans l'économie de la connaissance. Le principe explicatif tient donc à ce double mouvement : la nouvelle école capitaliste fait l'économie de la connaissance en se libérant de la connaissance au sens de savoir élaboré et partagé selon des critères épistémologiques pour l'ordonner à des critères purement économiques de valorisation du capital.

**Qu'entendez-vous par « alliance des administrateurs modernistes et des pédagogues réformateurs » ou « union curieuse du néolibéralisme et du pédagogisme » ? En quoi sont-elles aujourd'hui en crise ?**

Il nous est apparu qu'au cours des années 1980, le néolibéralisme s'est, entre autres, imposé en valorisant la thématique de la mobilisation de l'individu, de l'autonomie, des compétences personnelles, des « ressources humaines ». C'est particulièrement vrai à propos de l'organisation du travail et du dépassement du taylorisme. Dans le champ scolaire, de tels discours sont entrés en résonance avec des approches pédagogiques visant à libérer l'élève du carcan d'un enseignement trop livresque et trop rigide, à le rendre plus actif et à « moderniser l'école » en l'ouvrant sur la vie. Nobles intentions cyniquement détournées : un individu actif, responsable de son parcours scolaire, de ses choix, de ses réussites et échecs, c'est précisément le type de sujet et de « gouvernement des conduites » qui s'accordent avec les comportements attendus aujourd'hui par « ceux d'en haut ». Le « pédagogisme » a participé, quelquefois à son corps défendant, à la fabrique

de l'individu employable et prêt à s'auto-stimuler tout au long de la vie.

Cet illusionnisme pédagogique est en crise, car la prétention néolibérale à asseoir sa légitimité sur un assentiment individuel et collectif va de moins en moins de soi. Censé mobiliser positivement le sujet, l'ordre néolibéral fonctionne de plus en plus grâce à un système de contraintes sans autre bénéfice que d'imposer une compétition sans fin au terme de laquelle les perdants sont bien plus nombreux que de rares gagnants, eux-mêmes piégés.

**Parmi les techniques utilisées pour « forcer » de l'intérieur les transformations de l'école, vous insistez sur les différentes méthodes (quantitatives) d'évaluation, courantes dans le privé et dont la vocation serait de « remplacer la notation des fonctionnaires ». Jusqu'à quel point faut-il regretter la notation par le chef d'établissement ou l'inspecteur, cible de bien des contestations dans les années 1970 ?**

Contrairement à ce que certaines critiques de notre essai pourraient laisser croire, nous ne sommes en rien nostalgiques du passé, de l'école « administrée » et de la suffisance bureaucratique affichée par bien des corps d'inspection. Par contre, nous disons que la conversion néolibérale au « benchmarking » et autres joyusetés managériales n'est en rien un progrès. La nuisance bureaucratique n'a d'ailleurs pas disparu. Elle a changé de costume et de but à l'image de ces bureaucrates qui à l'Est se sont coulés sans problème dans le moule de l'économie de marché.

**Un chapitre entier est consacré à la reproduction sociale. Le constat que, sous le**

**capitalisme, l'école contribue à reproduire les classes sociales et à «légitimer» leur hiérarchie n'est pas une nouveauté. Plusieurs ouvrages de référence publiés dans les années 1970 traitent de cette question. Qu'est-ce qui a changé ?**

Ce qui a changé, c'est que l'école a perdu en autonomie relative et que les «compromis historiques» qui ont marqué l'histoire scolaire ont volé en éclats. Avec l'école néolibérale, le monde du capital pénètre de façon directe et systématique et non plus de façon médiée et différée au cœur de l'institution scolaire. Les marges de jeux individuels et sociaux, l'existence de temps et d'espaces susceptibles d'être réappropriés en fonction de finalités qui ne soient pas strictement économiques et financières s'en trouvent singulièrement réduites. L'école fait plus que servir le capitalisme, elle devient intrinsèquement capitaliste. De la maternelle à l'université, l'école est reformatée par la rationalité néolibérale du capitalisme au point d'épouser de façon intime le mouvement du capital.

**Dans la conclusion, en regard de la succession des «réformes» qui agit comme un véritable rouleau compresseur, vous mettez en exergue les mouvements de «désobéissance civile» et les manifestations «d'objection de conscience professionnelle» qui seraient «de moins en moins isolées». Véritables perspectives ou optimisme (militant) de commande ?**

Les deux sans doute... Reconnaissons que le panorama des résistances en France comme en Europe est contrasté. Nous assumons une lecture orientée vers le recensement de traits

communs et d'aspirations récurrentes. Travailler de là où nous sommes à ouvrir ou à approfondir des dynamiques d'échange ne préjuge pas de ce qu'il adviendra. Mais essayer de réfléchir, résister, rassembler, réorienter... ensemble, c'est déjà un début.

**Toujours dans la conclusion, vous évoquez – de manière un peu elliptique... – «la création de nouvelles institutions communes de la**

**connaissance», de «contre-institutions». De quoi s'agit-il ?**

Tu as sans doute raison de pointer le caractère elliptique du propos qui veut indiquer une direction sans véritablement conclure. Pour n'être qu'ébauchée cette réflexion est précédée de l'invitation à nouer de nouvelles alliances avec les forces «extra académiques» et à connecter l'école non seulement aux champs médiatiques et culturels mais aux réseaux militants et

politiques. Façon donc de faire en commun indépendamment à la fois du marché et de l'État. Jusqu'à quel point cette dynamique permet-elle de participer de la construction d'une «contre-hégémonie» – comme aurait dit Gramsci – la question est ouverte. Modestement, c'est l'une de celles que nous voulons aborder cette année dans notre séminaire public dont le thème central sera consacré aux alternatives dans le champ scolaire et universitaire. □



**La nouvelle école capitaliste**  
**Christian Laval, Francis Vergne,**  
**Pierre Clément, Guy Dreux**  
 Editions La Découverte.  
 Août 2011. Prix : 19,50 euros



**Louis Gill**  
*La crise financière et  
monétaire mondiale :  
endettement,  
spéculation, austérité.*  
M éditeur  
144 pages, 14,5 euros.

# UN LIVRE PRÉCIEUX

# La crise financière et monétaire mondiale

PAR PASCAL MORSU

Le dernier ouvrage de L. Gill, militant politique et syndical canadien de la première heure et enseignant d'économie à l'Université de Québec à Montréal, est paru. Ce petit livre devrait intéresser les anticapitalistes, et plus généralement les opposants au paiement d'une dette publique « 100 % illégitime ». Une démonstration en trois temps.

## DE LA CRISE DE LA DETTE PRIVÉE À LA CRISE DE LA DETTE PUBLIQUE

Le premier chapitre revient sur l'étape actuelle de la crise. Son titre résume le propos : « *du sauvetage des banques par les États au pillage des peuples et des États par les banques* »... L'auteur montre comment les recettes utilisées pour sortir du krach dit de « la nouvelle économie » ont abouti à la crise dite des subprimes, puis aux faillites en série d'institutions financières (Lehman Brothers, etc.), obligeant les États à intervenir et à endosser les dettes de ces institutions. Ainsi « *de 2007 à 2009, l'endettement moyen des administrations publiques des pays avancés du G20 est passé de 78 % à 97,5 % du PIB et le FMI prévoit qu'il atteindra 115 % en 2016* »... En toile de fond de la crise actuelle, l'auteur évoque une « *accumulation sans entraves d'un capital volatil caractérisé par la complexité et l'opacité de ses composantes* », un processus rendu possible par les politiques

néolibérales suivies depuis 1979. À la suite de François Chesnais, Gill insiste sur les conséquences du déploiement d'un système bancaire occulte (« shadow banking ») et incontrôlé. Une évolution favorisée par la titrisation des dettes, c'est-à-dire la transformation des dettes en produits financiers de plus en plus complexes dont une partie échappe aujourd'hui au bilan des banques.

## MONNAIE, CRÉDIT

Dans un second temps, Gill aborde la question de la monnaie et des conditions dans lesquelles opère le capital financier. Au-delà de rappels théoriques, il démontre que face à une crise dont personne ne nie ni l'ampleur ni la dimension financière, rien de crédible n'a été fait pour tenir la finance sous contrôle. Notamment, les diverses normes encadrant l'activité bancaire (Bâle III...) s'avèrent bien peu contraignantes. Il est à ce propos dommage que Gill n'ait pas expliqué les causes d'un tel état de fait, à savoir qu'un retour au mode de contrôle du capital financier qui avait cours lors des « 30 glorieuses » n'est pas concevable.

Enfin, l'auteur décrit et insiste aussi sur le développement et le mouvement autonome du capital fictif (essentiellement composé de titres divers). C'est l'hypertrophie de la finance qui

explique largement l'extrême faiblesse systémique du système capitaliste actuel, la succession de crises.

## L'IMPASSE MONÉTAIRE INTERNATIONALE

Dans le dernier chapitre, Gill revient sur la crise non résolue depuis 1971 du système monétaire international. C'est sans doute le grand intérêt de l'ouvrage – ces aspects étant quasiment ignorés par ailleurs. On sait en effet que le 15 août 1971, le président Nixon annonça l'inconvertibilité du dollar par rapport à l'or, en d'autres termes la fin du système financier dit de Bretton Woods, qui prévalait depuis 1945. En tout cas, depuis cette date, on est entré dans un période de désordres monétaires extrêmes, accompagnant le déclin relatif de l'impérialisme US. Pour en finir avec ce désordre et ses conséquences (notamment les spéculations en tous genres), il faudrait une monnaie internationale, ainsi que Keynes l'avait déjà préconisé sans succès en 1944. Mais tout montre que la tâche demeure hors de portée pour des bourgeoisies en crise récurrente.

## UN POINT DE VUE ANTICAPITALISTE

L'auteur conclut en relevant deux questions cruciales. La politique de transfert des créances privées vers la

collectivité est justifiée par le fait que les banques sont désormais « trop grosses pour faire faillite ». Mais dans ces conditions, peut-on laisser de telles institutions aux mains de capitalistes privés, tenant alors toute la société en otage ? Poser la question, c'est évidemment y répondre. Par ailleurs, on ne peut que suivre l'auteur lorsqu'il insiste sur l'illégitimité de la dette publique, dans laquelle il voit « *le résultat de la complaisance de l'État envers l'évasion et l'évitement fiscaux et des réductions d'impôts accordées aux entreprises et aux nantis de la société* ».

Que dire de plus, sinon qu'il faut lire ce livre, l'utiliser dans l'action politique ? Il ne fait d'ailleurs aucun doute que tel était l'objectif de Gill en l'écrivant ! □

# S'ABONNER

**Abonnements par chèque**, à l'ordre de N.S.P.A.C (2, rue Richard Lenoir - 93100 Montreuil)  
 ENTOUREZ LA FORMULE QUE VOUS AVEZ RETENUE :

**FRANCE ET DOM-TOM**

L'hebdo + le mensuel 6 mois 1 an  
 **50 euros 100 euros**

Tarif jeunes/chômeurs/précaires pour l'hebdo + le mensuel 6 mois 1 an  
 **38 euros 76 euros**

Abonnement à la revue mensuelle 6 mois 1 an  
 **22 euros 44 euros**

**ÉTRANGER**

L'hebdo + le mensuel 6 mois 1 an  
 **70 euros 140 euros**

**Désignation du compte à débiter**

CODE ÉTABLISSEMENT CODE GUICHET

N° DE COMPTE

CLÉ RIB

DATE: .....

SIGNATURE:

**Etablissement teneur du compte**

BANQUE: .....

ADRESSE: .....

CODE POSTAL: .....

VILLE: .....

**Abonnements**

**par prélèvement automatique**

Cochez la formule de prélèvement retenue et renvoyez nous le formulaire **accompagné d'un RIB** à N. S. P. A. C, 2 RUE RICHARD LENOIR, 93100 MONTREUIL.

HEBDOMADAIRE + MENSUEL du NPA  
 (25 euros par trimestre)

Tarif jeunes/chômeurs/précaires  
 HEBDOMADAIRE + MENSUEL du NPA  
 (19 euros par trimestre)

J'autorise par la présente, l'établissement teneur du compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement trimestriel établis à mon nom, qui seront présentés par:

ORGANISME CREANCIER:  
**NOUVELLE SOCIÉTÉ DE PRESSE,  
 D'AUDIOVISUEL ET DE COMMUNICATION  
 (NSPAC) - 2, RUE RICHARD-LENOIR  
 93100 MONTREUIL  
 NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR:  
**554755****

**Titulaire du compte**

NOM: .....

PRENOM: .....

ADRESSE: .....

CODE POSTAL: .....

VILLE: .....

MAIL: .....

**TOUT est à nous! LA REVUE**  
 mensuel du Nouveau Parti anticapitaliste  
 Rédaction: 01 48 70 42 27  
 Diffusion: 01 48 70 42 31  
 diffusion.presse@npa2009.org  
 Administration: 01 48 70 42 28  
 2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil  
 rédaction@npa2009.org  
 Commission paritaire: 0514P11509  
 Tirage: 3 000 exemplaires  
 Société éditrice: Nouvelle Société de presse, d'audiovisuel et de communication (NSPAC) SARL au capital de 3500 euros (durée 60 ans)  
 Gérant et directeur de publication: François Coustal  
 Impression: Rotographie, Montreuil-sous-Bois  
 Tél.: 01 48 70 42 22  
 Fax: 01 48 59 23 28  
 mail: rotoimp@wanadoo.fr



**LISEZ**

**TOUT EST-À-NOUS!  
 L'HEBDO**

hebdomadaire du Nouveau Parti Anticapitaliste

**TOUT!**  
 est à nous!

NPA NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE

n° 119 - 13 octobre 2011 - 1,20 €

Dossier  
**50 ans après le 17 octobre 1961...**  
 Pages 6 et 7

Supplément 4-pages  
 Hommage à Aguirre

www.npa2009.org

Face aux dangers du nucléaire et pour en sortir,

**le 15 octobre,  
 la MOBILISATION  
 passe par LA RUE**

